



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

**21**<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 18 septembre 2000, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de Bahreïn, S. E. M. Jassim Mohammed Buallay.

**M. Buallay** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session et à vous souhaiter tout le succès dans l'exécution de votre tâche. Je vous assure de la coopération de ma délégation pour la réalisation des objectifs que nous visons tous. J'ai également le plaisir de remercier votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, des efforts qu'il a déployés pour diriger les délibérations de la cinquante-quatrième session ainsi que celles des sessions extraordinaires qui ont eu lieu pendant la même période.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute ma gratitude au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour les efforts précieux qu'il déploie afin de permettre à l'Organisation de faire passer son message et de renforcer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

Je voudrais également, au nom de la ma délégation, féliciter le Gouvernement et le peuple de Tuvalu à l'occasion de l'admission de ce pays à l'ONU. Cette

admission est un autre témoignage de l'universalité de l'Organisation.

La cinquante-cinquième session est historique parce qu'elle englobe aussi les travaux du Sommet du millénaire, auquel ont participé un grand nombre de dirigeants des États Membres. La présence même de ces dirigeants, et les discussions et les réunions qu'ils ont tenues, ont souligné l'importance qu'ils attachent à l'ONU, à son rôle et à ses responsabilités dans le nouveau siècle. Face aux changements et défis qui exigeront une coopération internationale sur la base des nobles principes et buts consacrés dans la Charte de l'Organisation.

Plus d'un demi-siècle après la création de, l'ONU, on assiste à des changements politiques, économiques, sociaux et culturels et, au premier chef, à la révolution rapide qui se produit dans les domaines des communications, des technologies modernes et de la mondialisation économique. L'Organisation doit faire face à ces phénomènes et tirer profit de leurs effets positifs. À cet égard, j'ai le plaisir de me féliciter du rapport du Secrétaire général au Sommet du millénaire, intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle » qui a jeté la lumière sur les questions mondiales des prochaines années, y compris leurs aspects positifs ainsi que les doutes et les appréhensions qu'elles suscitent.

L'État de Bahreïn se félicite de la Déclaration du millénaire et du fait que les États Membres ont réaffir-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

mé leur foi à l'égard des principes de la Charte et du renforcement du rôle de l'Organisation. Nous sommes confiants que si nous pouvions donner effet à ces principes, l'Organisation serait en mesure d'assumer ses responsabilités politiques, économiques, sociales et humaines, au premier rang desquelles figurent le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la lutte contre la maladie, la pauvreté, l'ignorance, les drogues, la violence, le terrorisme et le crime ainsi que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

La période de la guerre froide a menacé le monde des dangers et des risques d'une guerre, mais les défis suprêmes que le monde devra relever à l'avenir sont, entre autres, les différends frontaliers, les conflits raciaux et ethniques, la mondialisation de l'économie internationale, les questions de développement, ainsi que d'autres défis politiques, sociaux et écologiques et les questions liées aux armes de destruction massive et au terrorisme.

L'État de Bahreïn – dont la pleine intégration et l'association étroite à la communauté internationale ont été soulignées dans l'allocution faite au Sommet du millénaire par S. M. le cheikh Hamad Bin Isa Al-Khalifa – est déterminé à continuer à assumer ses responsabilités nationales, régionales et internationales afin de satisfaire aux exigences du nouveau siècle. Étant donné sa civilisation ancienne et sa détermination de s'acquitter pleinement des obligations qui découlent de son appartenance à l'ONU et à la communauté internationale, Bahreïn fera face, de manière positive dans le cadre de la coopération régionale et internationale, aux changements dictés par l'ère nouvelle de façon à assurer la justice, la sécurité, la paix et la prospérité pour tous.

Depuis qu'il a accédé à son indépendance politique et qu'il a commencé à exercer sa pleine souveraineté sur toutes ses îles, tous ses territoires et ses eaux territoriales, en 1971, sous le défunt Émir, S. M. le cheikh Isa Bin Salman Al-Khalifa, l'État de Bahreïn n'a épargné aucun effort pour édifier un État moderne et une société civile développée en préparant et formant son peuple pour lui permettre de faire face aux exigences de l'âge moderne et de jouer un rôle positif dans les changements qui ont lieu aujourd'hui et qui auront lieu dans l'avenir. Aujourd'hui, en cette ère nouvelle, l'État de Bahreïn continue de déployer des efforts acharnés pour se moderniser et progresser grâce à une ouverture interne et en adoptant des mesures pro-

gressives et mesurées dans différents domaines. Il s'emploie, en particulier, à garantir les libertés et à assurer la primauté du droit et la participation des femmes à tous les aspects de la vie nationale, notamment par le biais de leur participation au Conseil consultatif.

Dans le domaine des droits de l'homme, Bahreïn continue d'adopter des mesures importantes en signant un certain nombre de conventions internationales en reconnaissance de l'importance de ces droits. Tout en souscrivant à ces instruments et aux obligations juridiques bien définies qui en découlent, Bahreïn s'oppose fermement à l'utilisation des droits de l'homme comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États ou pour saper leurs croyances religieuses, leurs valeurs humaines ou leurs caractéristiques culturelles et sociales.

Malgré ses efforts continus et malgré les résultats admirables qu'il a obtenus dans le domaine du développement humain, l'État de Bahreïn, comme d'autres États insulaires en développement, fait face à de nombreux défis liés à sa petite taille, à la forte densité de sa population et à ses ressources naturelles limitées. Aussi, Bahreïn a-t-il lancé d'ambitieux projets de développement pour diversifier les sources de son revenu national. Ces projets comprennent une politique économique ouverte qui a fait de Bahreïn un centre commercial et financier régional et mondial avancé.

Dans le domaine des relations étrangères et du respect des obligations nationales et internationales, les contributions de l'État de Bahreïn au maintien de la paix et de la sécurité internationales sont illustrées par les relations étroites qu'il entretient avec ses États frères et amis sur la base de la coopération, des intérêts mutuels, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Mû par sa ferme conviction de l'importance de la sécurité régionale et internationale, dont le maintien est une responsabilité collective, et compte tenu des événements dangereux et tragiques qui ont eu lieu dans la région du Golfe ces 20 dernières années, et dont les effets et les ramifications continuent de poser une menace à la sécurité et à la stabilité de la région, l'État de Bahreïn continuera de demander à tous les États de respecter les principes qui contribuent au maintien de la paix et de la sécurité et à la prédominance de la stabilité, du progrès et de la prospérité.

Parmi les principes les plus importants il y a le respect du statu quo et du caractère sacré des frontières

existantes, la consolidation des relations entre les États sur la base des principes du bon voisinage, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, la reconnaissance de la souveraineté nationale de chaque État, et le règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément aux principes du droit international acceptés par les parties au différend.

Sur cette base, et compte tenu de son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans la région du Golfe, région stratégiquement importante où beaucoup d'États ont des intérêts vitaux, l'État de Bahreïn réaffirme ses positions de principes constantes en ce qui concerne les questions régionales et internationales actuelles. En conséquence, Bahreïn invite de nouveau l'Iraq à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et à appliquer complètement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité (en particulier celles qui ont trait aux armes de destruction massive), à libérer les prisonniers et les détenus koweïtiens ou d'autres nationalités, pour permettre de lever les sanctions et de mettre fin aux souffrances des Iraquiens, peuple frère. En même temps, Bahreïn renouvelle son appel pour que soient préservées l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et il s'oppose à toute immixtion dans les affaires intérieures de l'Iraq.

Très préoccupé et intéressé par le maintien d'un esprit de coopération et de relations de bon voisinage entre les États du Golfe, l'État de Bahreïn espère que les développements positifs dans les relations entre les États du Conseil de coopération du Golfe et la République islamique d'Iran déboucheront sur un règlement pacifique du contentieux portant sur les trois îles – la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa – qui appartiennent aux Émirats arabes unis. Bahreïn réaffirme également son soutien aux efforts déployés à cette fin et exprime l'espoir que le travail du Comité ministériel tripartite créé par le Conseil de coopération du Golfe parviendra à trouver une solution permettant de préserver la sécurité et la stabilité dans la région dans un esprit d'amitié et dans le cadre de relations amicales entre les États et les peuples de la région.

Dans le processus de paix au Moyen-Orient, on a vu et on continue de voir des développements à la fois politiques et sur le terrain, comme en témoignent les contacts et négociations entre l'Autorité palestinienne et Israël, y compris le sommet de première importance qui s'est tenu récemment à Camp David sous l'égide

des États-Unis, dans le but de parvenir à un accord final entre les deux parties.

Les contacts qui ont eu lieu à Washington en vue d'une possible reprise des négociations concernant le volet israélo-syrien, représentent également, cette année, un développement important dans le processus de paix malgré l'échec de ces efforts, du fait du refus israélien de se retirer complètement du plateau du Golan syrien pour revenir aux frontières du 4 juin 1967.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, la solide opposition et la résistance héroïque de nos frères, le peuple libanais, a contraint Israël à se retirer du sud du Liban et à cesser son occupation. Ce retrait constitue un tournant significatif dans le processus de paix et montre que l'occupation ne peut en aucune façon garantir la sécurité.

Dans tous les volets qu'il comporte et à tous les niveaux, le processus de paix a connu des développements qui montrent que le succès de ce processus et la conclusion d'une paix souhaitée, juste, exhaustive et durable, dépendent de l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que de toutes les résolutions pertinentes du droit international qui demandent le retrait israélien des territoires arabes occupés depuis 1967 et reconnaissent la légitimité du peuple palestinien dans ses droits, y compris le droit d'établir son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

En acceptant la paix et toutes les étapes qu'elle comporte comme son choix stratégique, le camp arabe espérait qu'Israël appliquerait toutes ces résolutions et respecterait tous les accords et tous les engagements signés, ainsi que les principes de la Conférence de Madrid de 1991, en particulier, celui de « la terre contre la paix ».

Nous croyons qu'une solution totalement exhaustive constitue une condition préalable fondamentale à l'instauration d'une paix complète, juste et durable dans une région dont les peuples ont été éprouvés par des conflits et une instabilité qui ont épuisé leurs ressources et leur potentiel dans une course aux armements éperdue et futile qui a privé toutes les parties de la sécurité. Pour sauver le processus de paix d'un effondrement total et de l'échec, nous exhortons les coparrains de ce processus et la communauté internationale à redoubler d'efforts et faire pression sur Israël pour qu'il réponde aux exigences de la paix en appli-

quant complètement toutes les résolutions du droit international.

Malgré la baisse des tensions mondiales en ce qui concerne certains problèmes régionaux et internationaux, il y a encore des questions dans diverses régions du monde qui suscitent les inquiétudes de la communauté internationale, et menacent la stabilité et la sécurité dans ces régions et au-delà.

Il est regrettable et préoccupant que des dissensions internes persistent en Afghanistan et dans la République démocratique du Congo, ainsi que dans d'autres régions. C'est pourquoi, nous demandons, une fois de plus, que l'on intensifie les efforts pour trouver des solutions à ces conflits et que l'on encourage les parties à axer leurs efforts et leurs capacités sur la recherche d'un règlement de leur contentieux, et sur le développement de leurs pays et leurs sociétés. À cet égard, nous nous félicitons des événements positifs qui sont intervenus récemment en Somalie et qui ont mené à l'élection d'un président. Nous nous réjouissons des efforts qui ont été déployés pour parvenir à ce résultat, qui, nous l'espérons, apportera la stabilité et la sécurité à la Somalie et à ses peuples frères.

De plus, nous nous réjouissons de l'accord conclu cette année en Algérie, entre deux pays voisins, l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous félicitons l'Organisation de l'unité africaine des efforts qu'elle a déployés dans ce sens ainsi que le Président Abdelaziz Bouteflika, de la République algérienne démocratique et populaire soeur du rôle constructif qu'il a joué à cet égard.

La mondialisation de l'économie et les développements stupéfiants qui ont eu lieu dans les domaines de l'information, de l'innovation scientifique et des communications ont éliminé les barrières qui s'offraient au commerce international, permis le transfert de capitaux par dessus les frontières, rendu inévitable l'interaction entre les différentes cultures, et fait de chaque État un voisin dans le village planétaire mais il est peut-être vrai que ces phénomènes comportent des avantages et des inconvénients et constituent donc un grand défi pour l'avenir.

Les appréhensions suscitées par la mondialisation ont été largement identifiées et débattues. La plus importante est, de loin, la peur de voir les États perdre de leur autorité nationale et leur capacité d'agir librement pour choisir le niveau de leur développement socioéconomique, ce qui aurait de graves conséquences pour le niveau de vie des populations de ces États. La situation

exige donc une réforme de l'ordre économique international pour lui permettre de gérer les conséquences financières et socioéconomiques de la mondialisation, ainsi que les problèmes qui en découlent, les premières victimes en étant vraisemblablement les sociétés pauvres et en développement.

Le processus de la mondialisation économique et du développement a créé beaucoup de défis pour l'économie mondiale et la communauté internationale. Les aspects positifs de la mondialisation, comme ils sont perçus par certains, à savoir la libre circulation internationale des biens et des services et les immenses progrès dans les technologies de l'information, doivent s'accompagner d'un équilibre entre les politiques économiques nationale et mondiale.

Malgré les bienfaits de la mondialisation dans des domaines comme les technologies de l'information, le commerce électronique, l'éducation, la santé, le développement social, l'accès aux marchés et aux biens de consommation par le biais de la concurrence, il existe une crainte de voir les pays en développement touchés par les effets négatifs de cette mondialisation, alors qu'ils n'auront peut-être pas la capacité d'en tirer profit du fait de leur manque de compétitivité, ce qui augmenterait la pauvreté et la marginalisation d'une grande partie de la population mondiale.

Il est dans l'intérêt de la communauté internationale que le progrès qui accompagne la mondialisation soit utilisé pour favoriser la croissance et l'intégration économiques, pour aider à éradiquer la pauvreté et pour parvenir à l'égalité sociale et au développement. À cet effet et pour en atténuer les effets négatifs, il faut veiller à ce que le mouvement de la mondialisation se déroule dans le respect des intérêts de l'homme. Nous devons traiter ce phénomène d'une façon qui permette l'établissement d'un monde caractérisé par un équilibre entre les bienfaits, un monde qui garantisse à tous, sans exception, l'équité, l'intérêt mutuel et une vie décente.

Nous avons le plaisir, à cet égard, d'exprimer notre appui aux décisions et recommandations du Sommet des pays du Sud, tenu à la Havane, et du Sommet du Groupe des 15 tenu au Caire, en juin 2000, ainsi qu'au contenu du document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en juin à Genève, dans le cadre du suivi de l'application des conclusions du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social en ce qui concerne la dimension humaine du développement.

Parmi les défis auxquels l'humanité et notre Organisation internationale doivent faire face en ce nouveau siècle, il y a la protection de l'environnement et l'atténuation des effets négatifs du développement économique, industriel et technologique dans le monde. Une tâche de cette nature requiert des efforts mondiaux dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du programme mondial de protection de l'environnement fixé dans le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et ce, en liant les intérêts des pays développés à ceux des pays en développement en utilisant tous les moyens pour combattre la pollution et protéger nos enfants et nos petits-enfants des dangers dus à l'activité humaine.

Un autre défi est celui du domaine militaire posé par la prolifération des armes de destruction massive et par l'accroissement des moyens nucléaires ainsi que de leurs moyens de transfert, auxquelles on a assisté dans un grand nombre de régions du monde au cours des dernières années. Considérant la menace que ces armes posent à notre avenir et à la sécurité du monde, il est heureux, pour l'ensemble de l'humanité, que les États Membres de l'ONU se soient félicités de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à New York en avril et mai 2000, et que les puissances nucléaires se soient entendues sur l'élimination complète des armes nucléaires.

Conscients des dangers de la prolifération des armes nucléaires, du fait des guerres et des conflits que notre région a connus au cours des dernières décennies, nous, au Moyen-Orient, y compris dans la région du Golfe, avons appuyé toutes les initiatives visant à libérer la région de toutes les armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires.

La gravité du phénomène du terrorisme – qui s'est intensifié au cours des dernières années, posant un défi à la volonté de la communauté internationale et à la sécurité et à la stabilité des États et des peuples – nous préoccupe tous. En réaffirmant notre condamnation de ce phénomène, quelles qu'en soient les formes, les causes et les origines, nous demandons l'adoption de nouvelles mesures pour le combattre, punir ses auteurs et les empêcher d'exercer leurs activités en leur refusant l'asile.

En vue de relever ces défis, il nous appartient à tous de réaffirmer et de réactiver le rôle de l'ONU dans le cadre du partenariat collectif défini dans la Charte,

dont l'un des objectifs les plus importants est de remplacer les guerres par le dialogue et la coopération. Nous espérons que l'impulsion politique créée par le Sommet du millénaire et l'accent mis dans sa Déclaration sur l'appui au rôle de l'ONU permettront de promouvoir l'harmonie dans les relations internationales et de maintenir la paix et la sécurité internationales, en apportant les réformes nécessaires à l'Organisation et à ses organes, notamment le Conseil de sécurité, afin qu'ils soient conformes aux principes de la représentation géographique équitable et de la transparence qui sont des éléments majeurs de nature à renforcer le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'avènement du troisième millénaire, avec les réflexions et les espoirs qu'il suscite, nous oblige à envisager les mesures que nous devrions prendre pour modifier les concepts et les mécanismes destinés à réaliser la paix, la sécurité, la prospérité et le bien-être de tous, dans le cadre d'une solidarité internationale étroite et sur la base de l'unité de la race humaine et de ses intérêts communs. Les caractéristiques uniques des cultures, civilisations, croyances religieuses et traditions sociales des divers sociétés et peuples doivent contribuer à promouvoir la compréhension, le rapprochement et l'interaction entre tous les États et peuples dans un monde de tranquillité, de justice, de sécurité et de paix.

Le nouveau millénaire est celui qui, nous l'espérons, permettra aux relations entre les peuples de se renforcer et au dialogue et à la coopération de remplacer les guerres et conflits, qui n'engendrent que malheurs et destructions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Borys Tarasyuk, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

**M. Tarasyuk** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale pour cette session et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos tâches.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Gurirab, dont le grand talent diplomatique et la compétence ont sensiblement contribué au succès de la cinquante-quatrième session et à la réussite du Sommet du millénaire.

Il y a 10 jours, l'historique Sommet du millénaire a rassemblé un nombre sans précédent de dirigeants du monde pour discuter au niveau le plus élevé du rôle et de la place de l'ONU dans le système de relations internationales en cette nouvelle ère. En adoptant la Déclaration du millénaire, la communauté internationale a clairement montré son appui aux buts et principes fondamentaux de la Charte, qui continuent d'être le fondement du droit international et le principal instrument régissant les relations internationales.

La participation active de l'Ukraine aux travaux du Sommet du millénaire et au Sommet du Conseil de sécurité, tenu à l'initiative du Président de l'Ukraine, illustre l'importance particulière que mon pays accorde aux activités de cette Organisation universelle.

À l'instar de nombreux autres États – et le Sommet du millénaire l'a réaffirmé sans ambiguïté –, l'Ukraine dénonce la menace du recours à la force en tant que moyen de régler des problèmes entre États. Nous sommes fermement convaincus que seule l'ONU possède la gamme de moyens et de mécanismes nécessaires pour traiter les problèmes internationaux d'aujourd'hui. Ces problèmes sont identiques à ceux d'il y a plusieurs décennies : guerres, pauvreté, inégalité dans la répartition des ressources, répression et discrimination.

Lors de la réunion qu'il a tenue le 7 septembre au niveau des chefs d'État et de gouvernement pour la deuxième fois dans l'histoire de l'Organisation, le Conseil de sécurité a réaffirmé sa disponibilité à jouer un rôle majeur dans les efforts visant à édifier un monde libéré de la peur, de la pauvreté et de l'injustice.

Nous pensons que l'acquis le plus important du Sommet a été l'engagement, réaffirmé au plus haut niveau, d'assurer le fonctionnement effectif du système de sécurité collective et de renforcer l'efficacité des mécanismes disponibles pour préserver la paix, et en particulier, pour mener des opérations de maintien de la paix. Nous pensons que l'Organisation ne pourra pas répondre comme il se doit aux défis à la paix et à la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle tant que son potentiel de maintien de la paix n'est pas renforcé. L'Ukraine se félicite du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par l'Ambassadeur Brahimi. Mon pays considère que la plupart de ses recommandations sont profondes et ambitieuses, et il demande à ce qu'elles soient rapidement mises en oeuvre.

L'Ukraine a toujours considéré le maintien de la paix comme l'une des plus importantes raisons d'être de l'Organisation des Nations Unies, appelée à « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Voilà pourquoi depuis 1992 plus de 12 000 représentants de l'Ukraine ont participé à 20 opérations et missions de la paix des Nations Unies. Depuis le début de l'année, l'Ukraine, pleinement consciente de la responsabilité supplémentaire qui est la sienne, en tant que membre du Conseil de sécurité, dans le maintien de la paix internationale, a multiplié par 20 sa contribution aux opérations de maintien de la paix.

Ces huit derniers mois seulement, l'Ukraine a déployé un contingent de 650 hommes dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous avons également dépêché un groupe d'observateurs militaires à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée, ainsi qu'un groupe de police civile pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Le déploiement d'une unité ukrainienne de police spéciale de 115 personnes dans le cadre de la force de police des Nations Unies au Kosovo s'achève cette semaine. D'autre part, le contingent militaire que nous avons prévu pour l'opération des Nations Unies en République démocratique du Congo est pleinement opérationnel.

Malheureusement, chacun sait que l'histoire de l'humanité est une suite quasi ininterrompue de guerres et de conflits. Je veux espérer qu'à la fin du deuxième millénaire, l'humanité aura tiré les enseignements de son passé tragique, et qu'elle aura compris enfin cette simple vérité : il est nécessaire d'éteindre les étincelles de la guerre bien avant qu'elles ne mettent le feu aux poudres, car même la paix la plus coûteuse est préférable à la guerre la moins chère. C'est pourquoi je tiens à souligner combien il importe d'appliquer le plus rapidement et le plus efficacement possible la proposition avancée par le Président de l'Ukraine au Sommet du millénaire et au Sommet du Conseil de sécurité, dans laquelle il a préconisé la mise au point d'une stratégie globale de prévention des conflits par les Nations Unies, reposant sur le recours à grande échelle à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix. Les experts ukrainiens sont prêts à faire ce travail. Je note avec plaisir que la plupart des dirigeants qui ont pris la parole au Sommet du millénaire ont reconnu que la prévention doit être une priorité du maintien de la paix des Nations Unies.

À notre sens, le concept de centres régionaux de prévention des conflits pourrait s'avérer une étape pratique dans la mise au point d'une stratégie pertinente des Nations Unies. À cet égard, la proposition récente de l'Ukraine de mettre en place un centre régional d'études ethniques à Kiev, sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), mérite dûment notre attention. Nous estimons que l'action d'un tel centre, autorisé à faire le suivi des événements actuels dans le domaine des relations interethniques dans la région de l'OSCE, et visant la détection rapide des tendances séparatistes dangereuses, permettra de continuer d'élaborer la stratégie préventive des Nations Unies en coopération avec l'OSCE.

Mon pays suit avec grande attention le processus de règlement des conflits dans les Balkans voisins, cette région troublée de l'Europe. Si l'évolution de la situation en Bosnie nous donne lieu d'être optimistes sur l'avenir de ses peuples, la situation au Kosovo continue, elle, d'être source de grave préoccupation. Nous sommes convaincus qu'il faut rechercher un règlement pacifique au Kosovo en stricte conformité avec la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. À notre sens, il est impossible de régler ce problème sans déterminer le statut futur du Kosovo, après des négociations entre la République fédérale de Yougoslavie et les représentants autorisés de la province.

L'Ukraine est résolue à intensifier ses efforts pour promouvoir le règlement pacifique définitif des conflits dits « gelés » dans les territoires postsoviétiques, en particulier en Abkhazie (Géorgie), au Haut-Karabakh (Azerbaïdjan) et en Transnistrie (Moldova). En tant que membre du groupe des Amis du Secrétaire général, qui défend un règlement pacifique de ce conflit vieux de presque une décennie entre l'Abkhazie et la Géorgie, l'Ukraine ne peut manquer d'être préoccupée par l'absence de progrès réels vers la paix dans la région. Une fois de plus, je confirme l'offre du Président Koutchma d'accueillir à Yalta le prochain cycle de négociations entre les parties géorgienne et abkhaze en vue de renforcer la confiance.

Le Président Koutchma a également présenté un plan pragmatique de règlement du conflit en Transnistrie, sur la base du principe de « statut acquis » acceptable par toutes les parties en conflit. L'Ukraine examine actuellement, conjointement avec l'OSCE, la pos-

sibilité d'une réorganisation de la mission de maintien de la paix dans la région, qui sera composée de contingents de maintien de la paix de l'Ukraine, de la Russie et d'autres membres de l'OSCE. Nous espérons sincèrement qu'à long terme, ces initiatives relanceront le processus de règlement du conflit.

La crédibilité de l'ONU sera toujours mesurée à sa capacité de fournir une réponse adéquate aux menaces à la paix et à la sécurité dans chaque région du monde. Aujourd'hui, il faudrait défendre ce principe en accordant une attention particulière aux problèmes du continent africain. Les souffrances indicibles des populations africaines, qui résultent de conflits intérieurs comme de conflits entre États, ne trouvent de comparaison dans aucune autre région du globe.

L'Ukraine est résolue à apporter une contribution pratique aux efforts de paix des Nations Unies visant à régler les conflits en Afrique. Cette détermination est renforcée par notre souhait de développer la coopération commerciale et économique avec nos partenaires africains. Je voudrais citer ici les paroles du Président de l'Ukraine au Sommet du Conseil de sécurité :

« L'Ukraine attend avec impatience le siècle de la renaissance africaine et elle se tient prête à accélérer sa venue. » (*S/PV.4194, p.15*)

Je tiens à dire que dans les processus de règlement des conflits en Afrique, la communauté internationale doit obligatoirement insister sur la nécessité du respect rigoureux des principes de souveraineté, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale des pays de la région. Il faut y insister tout particulièrement dans le conflit en République démocratique du Congo, qui représente le péril le plus grave pour la paix à l'aube de ce siècle. L'Ukraine lance un appel à toutes les parties à l'Accord de Lusaka pour qu'elles respectent pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et appliquent leurs propres engagements.

Les récents événements survenus en Sierra Leone mettent gravement à l'épreuve l'Organisation et prouvent combien il est urgent de raffermir les efforts internationaux en vue de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je rappelle notre position en ce qui concerne la nécessité de renforcer encore le régime des sanctions contre le groupe rebelle de l'UNITA, en Angola. Nous sommes convaincus que diminuer la capacité de guerre de l'UNITA est une condition sine qua non du rétablis-

sement de la paix en Angola. Nous devons également nous rappeler que les sanctions doivent s'accompagner d'efforts internationaux accrus pour régler ce conflit prolongé.

Nous notons avec optimisme l'évolution récente du processus de règlement en Somalie. Cette nation qui souffre depuis si longtemps est en train de surmonter péniblement mais sûrement les obstacles qui se trouvent sur la voie de la paix et de la stabilité.

Au cours de l'année écoulée, un progrès important a été fait au niveau d'une des parties intégrantes du processus de paix au Moyen-Orient : sa composante israélo-libanaise. Le retrait des contingents israéliens du sud du Liban, conformément aux dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, rend possible une nouvelle avancée du processus global. L'Ukraine espère sincèrement qu'Israël et que la Syrie seront également en mesure de sortir bientôt de l'impasse du processus de négociation et elle demande aux parties de reprendre le dialogue le plus rapidement possible.

Nous suivons de près l'évolution dans le règlement de la question centrale du problème du Moyen-Orient : la question de Palestine. Nous sommes convaincus que la sagesse politique et la clairvoyance des Israéliens et des Palestiniens les aideront finalement à trouver un compromis mutuellement acceptable. Nous saluons la décision prise le 10 septembre par le Conseil central palestinien de reporter la date de proclamation de l'État de Palestine. L'Ukraine espère qu'après les efforts acharnés déployés des deux côtés, le peuple palestinien pourra finalement exercer son droit à l'autodétermination et son droit d'avoir son propre État.

La promotion du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires fait partie des questions cruciales dont est saisie l'ONU et toute la communauté internationale à l'aube du nouveau siècle. Nous sommes convaincus que ces processus devraient aller de pair avec l'amélioration globale de la situation internationale dans d'autres domaines, la création et l'application pratique des garanties universelles de sécurité, l'acceptation inconditionnelle par les États et les organisations internationales des normes et des principes de base du droit international et la consolidation d'une atmosphère de confiance mutuelle.

Ayant contribué de façon exceptionnelle au processus de désarmement nucléaire, l'Ukraine partage

entièrement l'inquiétude engendrée par la diminution effective de l'intérêt que porte la communauté internationale à cette question. Nous estimons que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont les piliers de la sécurité internationale et un moyen d'éviter un conflit mondial. À nos yeux, obtenir que tous les États signent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité de l'interdiction complète des essais nucléaires est la meilleure façon de prévenir la prolifération des armes nucléaires et de garantir leur élimination. Ce sont les États nucléaires qui devraient être à l'avant-garde dans la mise en oeuvre de ce processus.

Le règlement du problème du trafic illégal des armes, désormais de dimension mondiale, nécessite également une approche universelle. L'ONU joue un rôle clef dans la consolidation des efforts internationaux pour lutter contre ce mal.

Quant à la question des sanctions imposées par le Conseil de sécurité, je voudrais réaffirmer la position de mon pays sur ce point. Les sanctions ont été définies comme un puissant outil visant à garantir l'application des décisions du Conseil de sécurité. Mais elles ont été transformées en des instruments inefficaces et parfois même nocifs. Il est donc absolument nécessaire d'élaborer une méthodologie claire et cohérente pour l'imposition et la levée des sanctions, compte tenu des préoccupations des populations civiles innocentes et des intérêts des pays tiers.

L'Ukraine appuie la pratique récente du Conseil de sécurité qui consiste à définir des dates limites pour les sanctions au stade de leur imposition. Nous estimons qu'il est de première importance d'élaborer des critères objectifs et des mécanismes pour évaluer l'efficacité des sanctions et leur impact – y compris sur l'État ciblé. Nous appuyons également la levée immédiate des sanctions quand il y a lieu de croire qu'elles ont servi leur but. C'est en effet le cas en ce qui concerne les sanctions imposées à l'encontre de la Libye; le Conseil de sécurité devrait ici passer promptement à l'étape suivante et prendre une décision longtemps attendue.

Parmi les défis majeurs auxquels le nouveau siècle est confronté, le problème du virus du VIH/sida occupe une place particulière. Le sida est devenu une épidémie de dimension mondiale ayant d'énormes ramifications humaines et sociales qui vont au-delà du simple domaine de la santé. Le moment est venu pour



l'ONU de définir un plan d'action global contre cette pandémie. Consciente de la magnitude du problème, la délégation de l'Ukraine, aux côtés des autres parrains, a appelé à la tenue d'urgence d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question. Nous sommes encouragés par le large soutien accordé à cette idée et sommes prêts à oeuvrer à sa réalisation.

Nous sommes convaincus que les formes multilatérales de la coopération internationale ont joué et continueront de jouer un rôle décisif en vue d'atteindre les buts du développement durable. Nous appuyons les efforts de réforme entrepris par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer la situation dans le cadre de la mobilisation des ressources et de l'accroissement de l'efficacité et du fonctionnement de cet organisme.

Durant la période difficile de transition économique, l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement à l'Ukraine joue un rôle important en rationalisant les efforts des divers partenaires internationaux. Elle permet également de résoudre les problèmes complexes relatifs aux conséquences résultant de la catastrophe de Tchernobyl et de la mise hors service de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux pays qui ont participé à la conférence des donateurs à Berlin, en juillet dernier, et qui ont annoncé des contributions supplémentaires de plus de 320 millions de dollars pour transformer les abris construits en un réseau sans danger pour l'environnement. Près de 50 millions de dollars restent à réunir pour atteindre le montant requis. Nous comptons pour ce faire sur une assistance internationale continue. J'estime que cela pourrait être fait dans le cadre du programme des Nations Unies relatif à Tchernobyl. Permettez-moi de souligner le fait que ces fonds viseront principalement à réaliser des objectifs réalistes, essentiellement la mise hors service et la fermeture définitive de la centrale nucléaire de Tchernobyl d'ici le 15 décembre 2000, décision confirmée par le Président de l'Ukraine au Sommet du millénaire.

Nous espérons également que l'examen, à la présente session de l'Assemblée générale, de la question ayant trait à l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (point 94 b) de l'ordre du jour) permettra d'élaborer une stratégie commune pour résoudre les problèmes spécifiques de ces pays.

Dans ce contexte, nous attachons une grande importance à l'adhésion de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce. La coopération économique internationale au niveau régional est également essentiel pour l'Ukraine. J'entends par là, en particulier, le développement de nos relations avec l'Union européenne et les échanges au sein de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et du groupe formé de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Ouzbékistan, de l'Azerbaïdjan et de la République de Moldova.

Faire en sorte que le concept des « droits de l'homme pour tous » devienne réalité au siècle prochain est une tâche d'envergure mondiale. C'est pourquoi le renforcement et l'amélioration du contrôle international des violations des droits fondamentaux deviennent aujourd'hui particulièrement pressants. Nous demeurons en même temps convaincus que l'emploi de la force ne peut être considéré comme un moyen adéquat de garantir le respect des droits de l'homme.

Je souhaite souligner que l'attachement aux droits fondamentaux et leur protection sont devenus les principes politiques clefs de mon pays. L'Ukraine a signé et ratifié tous les documents internationaux de base dans le domaine des droits fondamentaux et a mis en place au niveau national des mécanismes efficaces veillant à leur application. Cette année, l'Ukraine a adopté une décision visant à abolir la peine de mort.

Le temps écoulé depuis la Conférence historique de Rome est venu réaffirmer l'importance historique du document adopté. Nous considérons que la Cour pénale internationale est le seul mécanisme démocratique viable de caractère universel pouvant assurer l'observance et le respect du droit humanitaire international.

J'aimerais me joindre aux orateurs précédents qui ont formulé l'espoir que l'ONU continuera à jouer un rôle dans le règlement des problèmes mondiaux. Étant donné la complexité et la nature multidimensionnelle de cette tâche, notre organisation doit compter sur une base financière solide. Nous espérons que cette session nous permettra d'accélérer le processus de réforme et d'amélioration des mécanismes de répartition des dépenses de l'ONU sur la base de critères économiques objectifs. C'est pourquoi le processus de réforme de l'ONU, lancé il y a trois ans, devrait bénéficier d'un nouvel élan.

Il est également nécessaire de relancer les efforts de réforme du Conseil de sécurité, élément clef dans le processus de revitalisation de l'ONU. Cela avait été

souligné à juste titre dans les déclarations de nombreux dirigeants du monde, au Sommet du millénaire.

L'absence de progrès significatif sur cette question limite les capacités du Conseil en tant qu'instrument majeur de la sécurité collective. Je voudrais rappeler la position de l'Ukraine, notamment que la réforme en profondeur du Conseil de sécurité devrait être basée sur les normes et les principes de la Charte des Nations Unies. Les intérêts tant des pays développés que des pays en développement doivent être pris en compte. L'Ukraine estime que l'équilibre nécessaire au sein d'un Conseil de sécurité élargi peut être réalisé par une augmentation de ses deux catégories de membres.

En persistant sur la voie de la consolidation de l'ONU et de l'établissement de ses institutions sur des bases démocratiques, la communauté internationale renforce sa propre capacité de relever les défis de l'époque et de créer un climat de justice pour les relations internationales et une atmosphère de respect mutuel entre les États, les peuples et les civilisations.

Lors du Sommet historique du millénaire, la communauté internationale, riche de l'expérience acquise par cette Organisation au fil d'un demi-siècle, a tracé le plan que l'humanité devra suivre au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est seulement en intensifiant nos efforts concertés et résolus pour parvenir aux objectifs que nous nous sommes définis que nous concrétiserons les idéaux de la Charte des Nations Unies. C'est après tout l'unique raison d'être de notre Organisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

**M. Oskanian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de me joindre à mes collègues et de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis sûr que cette cinquante-cinquième session sera particulièrement fructueuse et couronnée de succès sous votre direction. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Gurirab, pour sa direction compétente et souhaiter la bienvenue à Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

C'est ici, dans cette immense ville, que se sont réunis en nombre sans précédent des chefs d'État, il y a deux semaines. Ils ont esquissé les défis du nouveau millénaire et ont exposé les réalisations de leur nation et leur vision de l'avenir. S'il est vrai que les très nom-

breuses opinions exprimées divergeaient du point de vue de la perspective, de points importants, de l'attitude et de la perception, il n'en demeure pas moins que les dirigeants mondiaux ont quitté le Sommet après avoir renouvelé leur engagement commun envers des valeurs et principes universels et déterminés à créer un monde plus prospère et pacifique. Tout cela est clairement exprimé dans le rapport du Secrétaire général et dans la Déclaration du millénaire, qui constitue un plan pour un programme commun dans les années à venir.

Bien qu'il s'agisse d'un programme mondial en vue d'objectifs mondiaux, la politique est, comme on le répète souvent, locale et à ce titre elle commence chez soi. Ainsi, en dernière analyse, il appartient à chaque État d'assumer ses propres responsabilités dans son pays ou sa région pour faire une différence sur le plan de la qualité du monde dans lequel nous vivons. L'Arménie est consciente de ses propres responsabilités et s'engage à faire ce qui lui incombe pour renforcer la paix et la sécurité régionales et pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes concernées.

Le rapport du millénaire, présenté par le Secrétaire général, classe les défis du monde en trois grandes catégories : vivre à l'abri du besoin, vivre à l'abri de la peur, et permettre aux générations futures de continuer à vivre sur la planète.

La mondialisation doit être le moteur du développement économique à travers le monde, afin de permettre aux générations futures de continuer à vivre et de créer l'économie autosuffisante désirée pour nos peuples. Les tâches principales des gouvernements d'aujourd'hui consistent à suivre des politiques saines, à procéder à des ajustements structurels appropriés pour relever les défis de la mondialisation et tirer parti des chances offertes tout en veillant à ne pas devenir les victimes de ses aléas.

En même temps, la révolution intervenue dans les technologies de la communication et de l'information a introduit de nouveaux acteurs sur le marché mondial. Les technologies de l'information et Internet sont devenues le moteur de la croissance économique et, si l'on sait s'en servir, des outils capables d'assurer l'égalité entre les hommes. Ils portent en eux la promesse de progrès illimités et permettront à de petits pays sans littoral de tirer profit de l'accès ainsi offert au reste du monde, ceci dans tous les domaines de leur vie. L'Arménie est pleinement consciente de cet état de choses; c'est pour cette raison qu'elle a choisi de faire

des technologies de l'information l'axe de sa croissance économique. Nous avons déjà pris des mesures concrètes pour renforcer le développement des technologies de l'information et des télécommunications et, avec les investisseurs étrangers, nous avons mis au point un projet de construction d'une zone industrielle de haute technologie à la périphérie de la capitale.

En même temps, conscients du fait que le système éducatif arménien doit se montrer capable de répondre à cet appel en dotant de nouvelles compétences les cerveaux dont il dispose, nous veillerons à ce que les programmes d'enseignement comprennent une familiarisation avec l'outil informatique et les techniques Internet. D'ici à 2005, toutes nos écoles seront munies d'ordinateurs avec accès illimité à l'Internet.

Vivre à l'abri du besoin et de la peur sont deux notions qui vont de pair. Il est impossible de parvenir à la prospérité économique sans bénéficier d'un système démocratique, libre et ouvert et de jouir de la paix et de la sécurité dans notre coin du monde. Au cours de ces dernières années, depuis l'indépendance de l'Arménie, nous avons réalisé de grands progrès pour ancrer les valeurs démocratiques, garantir la primauté du droit et le respect des droits de l'homme dans notre société. Ces processus deviendront irrévocables grâce à notre adhésion, cette année, au Conseil de l'Europe. Les responsabilités, qui en découlent, nous permettront de consolider nos réalisations actuelles.

La prospérité économique dépend aussi de la stabilité régionale. La paix à long terme, la sécurité et la prospérité de notre région sont liées à son bon développement économique et à la mise en place de dispositions économiques multiformes entre les pays et les organisations régionales. Il est évident que l'environnement actuel, où coexistent divers peuples, exige de nouvelles approches de la part des organisations internationales. L'intégration régionale et sous-régionale est devenue une nécessité politique et économique. Cet état de fait est particulièrement visible dans le Caucase, qui commence actuellement à faire figure de région convoitée par différents intérêts économiques et politiques. Nous considérons notre sécurité sous un angle non seulement bilatéral mais aussi régional dans un contexte européen plus large. Nous sommes convaincus qu'à long terme, notre sécurité nationale dépendra de la stabilité régionale.

La coopération économique nous aidera à transcender les problèmes politiques et à faciliter leur ré-

glement. La création d'un Caucase stable et démocratique demande du temps. Toutefois, il importe que la promesse de la démocratie, qui se fait jour dans cette région, n'oblitére pas la fragilité de son équilibre récent. Nous reconnaissons et saluons le rôle constructif que l'ONU et les autres organisations internationales, notamment l'OSCE, le Conseil de l'Europe, la Coopération économique de la mer Noire et la Communauté d'États indépendants, peuvent et doivent jouer pour consolider cet équilibre régional. L'Arménie cherche à développer sa coopération avec ces organisations et à participer plus activement aux travaux des diverses institutions régionales.

Ces différents organes doivent, cependant, s'efforcer de ne pas exacerber les disparités régionales actuelles en appliquant leurs principes d'une manière inégale ou illogique. L'Arménie a la certitude que le Caucase a besoin d'un système régional en mesure de lui garantir stabilité et sécurité et nous sommes prêts à oeuvrer à cette fin. Durant le Sommet d'Istanbul de l'OCDE, l'année dernière, nous étions les premiers à proposer de mettre en place un mécanisme visant à une sécurité régionale de grande envergure, avec, à la clef, un pacte garantissant la stabilité dans la région. L'Arménie a adopté une politique de complémentarité, par laquelle elle entretient des relations avec tous les pays partageant des intérêts économiques et politiques dans le Caucase. Elle entend la respecter. Cette méthode s'est révélée efficace ces dernières années et a, selon nous, contribué à la réduction des tensions et de la polarisation dans la région.

Toutefois, la région souffre toujours de l'absence de relations officielles entre l'Arménie et sa voisine, la Turquie. Bien que l'Arménie ait, depuis le jour de son indépendance, tenté de normaliser les relations entre les deux pays et d'établir des relations diplomatiques mutuelles, la Turquie insiste encore sur certaines conditions en ce qui concerne le Haut-Karabakh et la reconnaissance du génocide arménien.

Au Sommet, il y a dix jours, le Président Kocharian s'est penché à cette tribune, sur cette question et il a tendu la main à notre voisin pour qu'ensemble nous puissions accepter la vérité du passé sans compromettre les promesses de l'avenir. La réponse de la Turquie nous a malheureusement indiqué que sa liberté d'action demeurerait entravée par ses craintes historiques. Mais l'histoire d'une nation ne se développe pas dans le vide. La France et l'Allemagne, l'Angleterre et la France, les États-Unis et le Japon ont dû transcender

leur passé ensemble afin de laisser derrière eux leur histoire de conflits, de guerres et de haines. De nombreuses nations ont effectivement basé leur renaissance spirituelle et morale sur l'exorcisme de leurs craintes, la recherche de la vérité et un regard franc sur leur propre passé. Toute tentative de réconciliation et de rédemption est vouée à l'échec en l'absence de la vérité.

La Déclaration du Sommet du millénaire a porté sur un sujet particulièrement important pour l'Arménie qui a trait au droit des Arméniens de vivre à l'abri de la peur. La Déclaration du millénaire préconise le droit à l'autodétermination des peuples qui vivent encore sous domination coloniale et sous occupation étrangère. Le Haut-Karabakh a vécu à la fois sous la domination coloniale soviétique et sous l'occupation étrangère de l'Azerbaïdjan qui s'est vu accorder injustement et illégalement une autorité judiciaire sur la région de l'Arménie en 1923. Pour un peuple dont les compatriotes se trouvaient de l'autre côté de la frontière, mais hors d'atteinte, cet acte de division et les deux niveaux d'assujettissement étaient insupportables. Durant les deux décennies de domination soviétique et après l'effondrement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les Arméniens du Haut-Karabakh ont revendiqué leur droit à l'autodétermination, dont le refus a conduit à un conflit militaire, à un exode de réfugiés et à des pertes en vies humaines.

Au cours de ces six dernières années, la phase militaire du conflit a cessé, et l'Arménie demeure attachée à un règlement durable qui assurera la paix et la sécurité au Haut-Karabakh, en maintenant un lien géographique avec l'Arménie. Nous continuerons de travailler intensément avec les Coprésidents du Groupe de Minsk et nous souhaitons souligner leur contribution au maintien du cessez-le-feu. Avec la même ferveur, nous sommes prêts à maintenir des contacts directs avec l'Azerbaïdjan afin de parvenir à un compromis. Toutefois, nous pensons que des négociations directes entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh seraient plus fructueuses, car c'est le peuple du Karabakh qui décidera en définitive de sa propre destinée et de son propre avenir.

Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué, à juste titre, qu'aujourd'hui plus de guerres se déroulaient à l'intérieur des États qu'entre ceux-ci. Et pourtant, aucune tentative n'a été faite pour relever ce nouveau défi de façon efficace, significative et réaliste.

Chaque conflit doit être considéré en définitive en tenant compte de ses propres particularités, et à travers les actions et les accommodements de ses propres populations et de ses propres dirigeants politiques. Ce que peut faire la communauté internationale, c'est offrir non seulement un appui et un encouragement à ce processus de transformation, mais aussi des modèles intellectuels et conceptuels pour examiner les arrangements appropriés et les plus à même de résoudre ces conflits qui semblent insolubles. Nous pensons qu'en élaborant des cadres au sein desquels les parties hostiles peuvent parler le même langage, des assurances spécifiquement adaptées au règlement de certains types de conflits peuvent être introduites de manière souple. Si vous me permettez un truisme, je dirais que nous devons nous conformer au principe « la fonction fait l'organe ». La fonction d'une solution probable qui doit être amorcée, de même que le plan d'ensemble d'un accord de paix éventuel, doivent reposer, à notre avis, sur un ensemble de principes conçus sur mesure, d'une manière très précise et probablement unique. Sans ce genre de personnalisation, nous pensons que les formules génériques et standard ne seraient pas bien adaptées au règlement du conflit dans lequel nous sommes profondément engagés, et dont les résultats à long terme nous inquiètent grandement.

Pour nous, la paix au Haut-Karabakh représente bien évidemment la promesse de transformer une situation d'hostilité et de confrontation avec l'Azerbaïdjan voisin en une coopération et une sécurité réciproquement renforcée. Il nous plaît de rêver du jour où le Karabakh cessera d'être un abîme qui divise nos pays, pour devenir un pont solidement bâti pour le bien de tous les peuples concernés.

La déclaration politique adoptée par le Sommet du millénaire énonce les directives qui doivent guider le développement de l'ONU au cours des années à venir. L'Arménie est persuadée que l'Organisation des Nations Unies, vu son rôle éminent et ses accomplissements passés, a la capacité de relever le nouveau défi de la manière la plus satisfaisante. L'immense expérience accumulée tout au long des cinq dernières décennies peut être appliquée avec succès pour instaurer la paix et la stabilité à travers le monde.

Toutefois, en considérant les nouveaux défis et les nouvelles exigences d'aujourd'hui, une réforme de l'Organisation des Nations Unies doit être menée à bien afin de renforcer cette Organisation dynamique. Un élargissement du Conseil de sécurité, dont il est

question, permettrait à cet organe stratégique de devenir plus représentatif et conférerait à ses décisions une plus grande autorité.

Puisse donc le XXI<sup>e</sup> siècle être le témoin de l'union de toutes les nations autour d'objectifs partagés et d'une action commune.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Habib Ben Yahia, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie.

**M. Ben Yahia** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Votre grande expérience diplomatique et votre profonde connaissance des affaires internationales sont les meilleurs garants du bon déroulement de cette session et de sa réussite. Tout en vous assurant de la disposition de notre délégation à vous apporter sa pleine coopération, nous vous souhaitons plein succès dans vos hautes charges.

Permettez-moi, par ailleurs, de faire part de mes vifs remerciements à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, pour le rôle remarquable qu'il a joué tout au long de la précédente session de l'Assemblée générale, ce qui a permis la réalisation de résultats positifs dans l'examen et la solution de nombreuses questions.

L'Assemblée du millénaire se tient alors que le monde se trouve à un moment charnière entre deux ères, ce qui lui confère une extrême importance. Cette cinquante-cinquième session nous offre ainsi l'opportunité de dresser le bilan de ce que nous avons réalisé ensemble et de nous atteler à l'élaboration d'une stratégie prospective qui nous permette de relever les défis que nous ne saurions identifier et auxquels nous ne saurions faire face que dans le cadre d'un partenariat international multidimensionnel dans les domaines politique, économique, social et de développement.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali et ses pairs, réunis au Sommet du millénaire, ont souligné les principaux défis auxquels la communauté internationale est confrontée et qui devraient constituer les priorités de notre action commune dans l'étape à venir afin de faire du prochain millénaire, le millénaire du partenariat international, de la concordance des grandes stratégies, de la promotion des sociétés et de la satisfaction de leurs besoins, de la lutte contre la pauvreté et les épi-

démies, de la prévention des conflits et de l'établissement de bases durables pour la paix et la sécurité internationales. En un mot, pour que ce millénaire que nous entamons soit véritablement celui du devenir commun de l'humanité tout entière.

La Déclaration adoptée par le Sommet du millénaire est un document d'une importance historique qui éclaire la voie de l'action future de la communauté internationale, dans le cadre des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies, principes et objectifs que les dirigeants du monde ont réaffirmés et vis-à-vis desquels ils ont renouvelé leur engagement. Ces dirigeants ont également réaffirmé leur attachement à l'ONU en tant que seule tribune au sein de laquelle la communauté internationale exprime ses choix d'avenir et qui constitue l'instrument adéquat pour la réalisation de nos aspirations collectives.

Les résultats des sommets et rencontres tenus à la fin du dernier millénaire, dont le Sommet du millénaire, le Sommet du Sud, le Sommet du Conseil de sécurité, le Sommet du Mouvement des pays non alignés et les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale de l'ONU consacrées au développement social et à la femme, et les décisions et visions que ces rencontres ont adoptées pour l'avenir des relations internationales, constituent un cadre de référence important pour l'élaboration d'une stratégie globale et consensuelle pour l'édification d'un partenariat effectif entre les peuples et les nations, dans le but de relever, en commun, les défis du futur.

Parmi les enseignements à tirer de ces rencontres historiques, on a noté le consensus atteint entre tous les pays sur la nécessité d'une vision renouvelée des méthodes de travail que nous avons suivies ces dernières décennies dans tous les domaines, pour nous adapter aux exigences de l'époque où les différents aspects de la vie internationale dans les domaines politique, économique et social sont solidaires.

Les caractéristiques de notre monde d'aujourd'hui requièrent une vision globale et une action commune qui prennent en considération le lien entre la paix, la sécurité et le développement durable, fondée sur une démarche politique qui consacre la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, ainsi que des stratégies globales pour la lutte contre la pauvreté au plan international. En effet, la pauvreté a été identifiée par les grandes instances internationales et aussi dans les déclarations issues du Sommet du millé-

naire et du Conseil de sécurité, de même que par le Secrétaire général dans ses rapports au Sommet du millénaire et à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale comme étant l'une des principales causes des déséquilibres économiques internationaux et comme une source d'instabilité, de conflits et de tension dans plusieurs régions du monde.

À notre avis, la communauté internationale est appelée aujourd'hui à concevoir d'une manière objective le concept de la paix et de la sécurité internationales ainsi que les moyens de les préserver. Elle est également appelée à adopter un concept plus large qui tienne compte non seulement des causes directes des guerres, des conflits et des tensions mais aussi de leurs racines profondes et des moyens de les régler en vue d'assurer leur prévention et garantir la paix et la sécurité. La décennie écoulée a démontré l'importance des moyens requis pour résoudre les conflits et les tensions à travers le monde. Ceci a engendré un affaiblissement de la volonté internationale lorsqu'une participation effective et directe dans la recherche de solutions aux nombreux conflits était requise.

L'ONU reste, en dépit de ses ressources limitées, le principal intervenant pour résoudre ces conflits. Les expériences antérieures nous enseignent, entre autres, que le principe de prévention des conflits demeure le meilleur moyen d'éviter les conflits, et leur cortège de tragédies humaines et de préjudices économiques et sociaux qui sont difficiles à réparer.

De ce fait, il nous incombe, au sein de cette instance internationale, d'oeuvrer avec les organisations régionales et les institutions financières internationales à la mise en oeuvre d'un plan d'action stratégique aux dimensions renouvelées qui consacre le principe de la prévention comme moyen principal d'éviter les conflits et de traiter leurs causes profondes, structurelles et conjoncturelles, selon une vision globale prenant en compte les exigences pressantes du développement économique et social. L'expérience a prouvé que la stabilité et la concorde internes et entre les pays ne sauraient être atteintes sans le développement national et l'interdépendance des intérêts.

Il est difficile de ce fait d'imaginer comment une société donnée peut s'engager dans une violence interne ou s'impliquer dans un conflit extérieur si ses intérêts sont protégés et qu'elle jouit du bien-être et de la prospérité – conditions fondamentales pour la paix et la stabilité.

Cette vision est conforme au processus de réformes en cours à l'ONU, au Conseil de sécurité et au niveau des institutions financières internationales qui ont réalisé que le coût de la prévention était de loin inférieur au coût de la reconstruction après les conflits, d'autant que certaines séquelles, notamment celles qui touchent à l'humanitaire, sont difficilement remédiables.

Il est donc grand temps que les pays industrialisés et les institutions financières internationales honorent leurs engagements envers les pays et les régions démunis et ce par le biais de l'aide publique au développement, par l'encouragement à l'investissement extérieur et par le règlement du problème de la dette, y compris le service de la dette, de manière à subvenir aux exigences du développement et de contribuer effectivement à la consécration de la prévention basée sur l'aide internationale multiforme.

Avant de conclure mes observations sur le problème du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans ce nouvel environnement mondial, je voudrais souligner ce qui suit. Premièrement, il y a la nécessité d'introduire les réformes nécessaires aux procédures de l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix, d'autant plus que les activités de notre organisation ne se limitent plus aux missions traditionnelles mais englobent aussi le désarmement et la réintégration des combattants, le déminage, la mise en place des institutions de l'État et l'observation des élections.

Ces nouvelles missions nécessitent des moyens matériels et humains plus importants et des efforts collectifs. Ceci exige bien évidemment un renforcement substantiel des capacités préventives de l'ONU.

L'expérience montre que le succès des opérations de maintien de la paix est tributaire du consentement préalable des parties concernées, de la clarté du mandat et de la disponibilité des ressources nécessaires.

Nous avons également constaté à travers notre expérience dans les opérations de maintien de la paix que des problèmes sérieux existent, notamment le retard dans le remboursement des pays contributeurs.

Le rapport du Groupe d'experts élaboré sous la présidence de M. Lakhdar Brahimi contient des recommandations importantes, qui appellent l'attention et méritent un examen approfondi, d'autant plus

qu'elles portent sur tous les aspects des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure crucial et indispensable. Il tire sa force du fait qu'il est l'outil à compétence universelle dans ce domaine et concrétise la légalité internationale.

Comme elle l'a fait depuis les années 60, la Tunisie demeure prête à répondre aux appels de l'ONU et de la communauté internationale pour participer aux opérations de maintien de la paix dans diverses régions du monde. Compte tenu du caractère prioritaire que revêt la question de la sécurité du personnel servant dans le cadre des opérations de maintien de la paix, la Tunisie a ratifié en juillet dernier la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

La nécessité d'introduire des réformes au Conseil de sécurité est dictée aujourd'hui par les développements internationaux survenus depuis la conception et l'adoption de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, l'élargissement du nombre des membres permanents et non permanents de cet organe sur la base du principe de la répartition géographique équitable constitue une revendication pressante. Nous tenons à affirmer la nécessité de parvenir à une solution consensuelle à même de permettre d'augmenter le nombre des membres permanents.

À cet égard, j'aimerais rappeler que la Tunisie soutient la candidature du Japon, de l'Allemagne et d'autres pays. La solution recherchée devrait préserver les intérêts de toutes les parties internationales et permettre notamment de satisfaire les revendications des pays en développement et en premier lieu les pays africains, qui ont droit à deux sièges permanents au sein du Conseil de sécurité, à répartir selon la règle de la rotation. Tout comme il est nécessaire d'améliorer les méthodes de travail du Conseil afin d'assurer à ses travaux transparence et efficacité. Depuis son accession au Conseil de Sécurité en tant que membre non permanent, la Tunisie s'est employée à ce que sa contribution aux travaux de cet organe soit fondée sur la concertation avec les autres membres en vue de rapprocher les points de vue et de parvenir à des résultats à même de garantir le succès de toutes les tentatives de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce même ordre d'idées sur le rôle du Conseil de sécurité, nous ne saurions omettre d'évo-

quer la question de « l'ingérence humanitaire », qui a fait l'objet d'un débat de plus en plus nourri ces dernières années et dont l'examen appelle une attention et une précaution soutenues.

Nous insistons sur la nécessité d'une réflexion approfondie sur tous les aspects de cette question. De fait, si des circonstances humanitaires particulières dictent une intervention urgente en vue de mettre fin à la détérioration de la situation, cela ne pourrait se faire en dehors du cadre du droit international, des fondements et des constantes des relations internationales et des dispositions de la Charte des Nations Unies. À cet égard, la souveraineté des États demeure l'une des constantes fondamentales qu'on ne peut en aucun cas omettre ou ignorer, car toute violation de ce principe est de nature à altérer l'équilibre international et menace de répandre l'anarchie.

La question des sanctions est l'une des questions les plus importantes dont l'Organisation des Nations Unies est saisie, y compris le Conseil de sécurité. L'expérience de la décennie passée a montré la nécessité de modifier le recours à l'outil des sanctions afin d'alléger ses incidences sur les peuples, compte tenu de certains critères dont notamment celui-ci : le recours aux sanctions en tant qu'ultime choix après l'épuisement de toutes les voies pacifiques.

Dans le cas où l'imposition de sanctions s'avère nécessaire, leur durée devrait être limitée dans le temps. Il faut également définir des conditions claires pour leur levée ou leur suspension. De plus, il faudrait faire une évaluation continue de leurs répercussions humanitaires sur les populations des pays ciblés et de leurs incidences directes sur les intérêts des pays tiers.

À ce propos et concernant la question iraquienne, la Tunisie réaffirme la nécessité de conjuguer tous les efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique permettant de mettre fin à l'embargo imposé à l'Iraq, de réintégrer l'Iraq au sein de la communauté des nations et de mettre un terme au drame du peuple iraquien qui a longuement souffert des sanctions imposées depuis 10 ans, et de contribuer ainsi à orienter les efforts des pays de la région et de leurs peuples à la réalisation du développement et à l'instauration de la stabilité. Il convient également que toutes les parties coopèrent en vue de parvenir à une solution aux autres questions humanitaires ayant trait à ce problème et en premier lieu celle des nationaux koweïtiens disparus.

Concernant l'affaire Lockerbie, les derniers développements suite à l'application de l'accord conclu à ce sujet et suite à la suspension de l'embargo imposé à la Libye, il est temps que les sanctions soient levées entièrement et définitivement, afin de permettre à la Jamahiriya de poursuivre le processus de son développement global et de conforter les aspirations de l'Union du Maghreb arabe (UMA) à l'intégration et à la complémentarité à laquelle tous ses États membres accordent une haute importance. La Tunisie a fait de l'UMA un choix stratégique. Elle oeuvre constamment à sa promotion, à la consolidation de ses fondements et au renforcement de ses structures. Elle s'emploie aujourd'hui, avec le concours des autres partenaires membres de l'Union, à donner à ce groupement un nouveau souffle afin qu'il puisse répondre aux aspirations historiques de ses peuples.

Concernant le Moyen-Orient, nous exprimons notre regret face au piétinement des négociations du Sommet de Camp David tenu en juillet dernier sans parvenir à un accord à même de garantir un règlement juste de la cause palestinienne. La Tunisie, qui a soutenu dès le début le processus de paix sur tous les volets, est convaincue qu'il est temps de concrétiser les aspirations légitimes du peuple palestinien à l'édification d'un État indépendant avec pour capitale Al Qods, et ce en conformité avec la légalité internationale et les termes de référence du processus de paix, basé sur le principe de « la terre contre la paix ». La Tunisie espère voir l'Administration américaine poursuivre ses bons offices et les autres parties influentes, notamment l'Union européenne, la Russie et le Japon, redoubler d'efforts afin de parvenir à un accord entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, permettant d'instaurer une paix juste et durable et de garantir les droits nationaux du peuple palestinien, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

L'avènement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient est également tributaire de progrès dans le volet syrien. Israël est appelé à se retirer du Golan et à se conformer intégralement aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, Israël est tenu de respecter les frontières internationales du Liban et de s'abstenir de violer les lignes tracées par l'Organisation des Nations Unies.

La mondialisation, ses conséquences et ses répercussions économiques et sociales incitent nos États à

oeuvrer pour identifier les voies et moyens à même de nous permettre de faire face à ce phénomène et de s'y adapter de manière à garantir le partage de ses dividendes et à épargner aux peuples, en particulier ceux du Sud, les retombées négatives de la mondialisation.

Le continent africain figure parmi les régions qui souffrent le plus des difficultés de développement, et ce malgré les profondes réformes entreprises par les pays du continent dans les divers domaines. En dépit des efforts enregistrés par certains pays africains, l'Afrique continue d'accuser un manque flagrant de ressources et d'assistance, ce qui l'empêche de se mettre au diapason du processus du développement mondial. Dans ce cadre, l'un des défis qui se posent est celui d'oeuvrer à prévenir la marginalisation des économies des pays en développement et d'assurer un environnement international propice à leur accès aux marchés internationaux et à l'accroissement de leur part dans les échanges commerciaux. Ceci nécessite un sursaut de la part de la communauté internationale en faveur de l'investissement et du financement nécessaires à l'effort de développement de ces États et la promotion de l'aide publique au développement qui non seulement est demeurée en deçà du taux 0,7 % du produit national brut des pays du Nord mais a régressé, en même temps que persiste le problème de la dette extérieure et de son service en tant que fardeau à la charge des pays en développement.

Dans ce cadre, nous rappelons l'initiative du Président Zine El Abidine Ben Ali consistant à appeler au recyclage de la dette dans des projets de développement, ce qui permettrait de réduire le fardeau de la dette et de bénéficier aux pays concernés.

Je saisis également cette occasion pour rappeler à votre attention l'appel du Président Zine El Abidine Ben Ali, lancé en 1995, pour la conclusion d'un contrat de partenariat et de développement solidaire entre les pays de la rive Sud et ceux de la rive Nord de la Méditerranée. Cet appel s'inscrit dans le prolongement de l'initiative lancée par le Président Ben Ali en 1989 du haut de cette tribune et portant sur un contrat mondial de paix et de progrès entre les pays du Nord et les pays du Sud et visant à renforcer les voies de la coopération et à ouvrir de nouvelles perspectives de stabilité et de progrès dans le monde.

Le millénaire que nous entamons est incontestablement celui des sciences, des technologies et des communications eu égard aux progrès énormes réalisés



dans les domaines scientifique et technologique durant les dernières décennies, ce qui impose inéluctablement un partage des bienfaits de ces progrès, y compris dans le domaine de l'informatique qui ouvre de larges perspectives pour un développement harmonieux et équilibré entre les pays.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler l'initiative formulée par la Tunisie relative à la tenue d'un sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que sa proposition, présentée dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications, d'accueillir ce sommet en 2003. À cet égard, je renouvelle aujourd'hui, de cette tribune, l'appel à tous les États Membres, ainsi qu'aux parties et institutions concernées par ce secteur, pour qu'ils apportent leur soutien à cette initiative et contribuent par tous les moyens possibles à l'organisation du sommet en Tunisie.

La paix et la sécurité forment un concept aux facettes complémentaires et qui ne se limite plus aux conflits, à leur éclatement, leur gestion et leur solution, mais qui englobe tout ce qui contribue à la consolidation de la stabilité et offre des possibilités pour le développement et la prospérité. En outre, l'exclusion et la marginalisation, sous tous leurs aspects, nourrissent inéluctablement l'extrémisme et ouvrent la voie à la tension et à la violence. Par ailleurs, il est admis aujourd'hui que la lutte contre la pauvreté revêt une importance considérable. En effet, alors que de nombreuses sociétés bénéficient du bien-être et de la prospérité, de larges franges des peuples du monde souffrent de la pauvreté et de la misère, ce que n'admettent ni les valeurs morales, ni les droits de l'homme. En outre, l'aggravation du phénomène de la pauvreté constitue l'une des dangereuses sources de conflits et d'instabilité. La lutte contre ce fléau planétaire et la violence et les conflits internes et inter-États qu'il engendre, est un devoir universel et une obligation morale dont toutes les parties internationales doivent s'acquitter.

Dans ce cadre, je souhaiterais réitérer l'appel lancé par S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali pour la création d'un fonds mondial de solidarité, en tant qu'instrument complétant les mécanismes internationaux existants, sans se substituer à eux. Ce fonds pourra être financé par le biais de donations et d'aides volontaires de la part de la communauté internationale et son objectif sera de financer des programmes de lutte directe et urgente contre la pauvreté sur le terrain.

C'est partant de la réussite de l'expérience du Fonds national de solidarité (Fonds 26.26), créé en Tunisie en 1993, qui a contribué à ramener le taux de pauvreté dans notre pays de 22 % à 6 %, que le Président Ben Ali a avancé cette proposition. Cette proposition a enregistré un accueil favorable auprès de nombreux pays frères et amis et d'une douzaine d'organisations internationales et régionales, dont le Groupe des 77, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, le Sommet du Sud et la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social. Partant de la prise de conscience de la communauté internationale de la nécessité de lutter contre la pauvreté, et compte tenu du large soutien dont bénéficie cette proposition de créer un fonds mondial de solidarité, la Tunisie se propose de présenter au cours de la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution en ce sens, en souhaitant trouver auprès des États Membres tout l'appui et le soutien nécessaires.

Parmi les orientations auxquelles la Tunisie a accordé une grande importance, figurent la démocratie et la bonne gouvernance car la Tunisie est convaincue que ces valeurs font partie intégrante des bases de toute renaissance et développement. Depuis l'avènement du changement du 7 novembre 1987, nous avons introduit des réformes fondamentales pour consacrer ces valeurs. En effet, les principes des droits de l'homme, la culture de la tolérance et le respect du droit à la différence sont les bases du changement intervenu en Tunisie qui a enrichi ces valeurs par la solidarité nationale et la responsabilité collective à tous les niveaux, politique, économique et social.

L'existence d'un fonds national de solidarité est le meilleur témoin de l'importance de cet aspect dans la vie nationale. La prise de conscience par les individus de leur responsabilité envers l'avenir de leur patrie passe par la solidarité et l'entraide avec toutes les composantes de la société, ce qui leur permet de contribuer à remédier aux phénomènes de l'exclusion et de la marginalisation dans la société à laquelle ils appartiennent. La démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la solidarité nationale sont des valeurs indissociables qui doivent tenir compte des caractéristiques et spécificités de toute société car il n'y a pas de modèle type applicable à tous les pays et en tous temps. Cette vision qui a été consacrée au cours des différentes rencontres internationales est prédisposée, grâce aux bons résultats enregistrés dans divers pays

dont la Tunisie, à constituer l'un des concepts de base que nous sommes appelés à adopter par consensus et à mettre en oeuvre au cours du nouveau millénaire.

En effet, le droit des peuples à la liberté et à la démocratie qui est devenu une pratique quotidienne dans divers pays a besoin d'être consolidé, en tenant compte des exigences de la croissance et du progrès qui constituent eux-mêmes une condition fondamentale pour la stabilité et la paix. Dans ce contexte, le partenariat international constitue un dénominateur commun qui doit guider notre action au cours du prochain millénaire.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que cette session soit celle de l'élan de solidarité entre toutes les composantes de la communauté internationale au sein de laquelle l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle d'avant-garde grâce à une action de sensibilisation continue et harmonieuse. Notre objectif étant de faire en sorte que notre action soit imprégnée d'une dimension humaine globale pour établir en faveur des générations du nouveau millénaire les fondements d'une oeuvre commune ainsi que des conditions de sécurité et de stabilité, de développement et de prospérité, et ce sur la base de l'intérêt commun de tous les peuples.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Lila Ratsifandrihamanana, Ministre des affaires étrangères de Madagascar.

**Mme Ratsifandrihamanana** (Madagascar) : Je salue, en chœur avec tous, l'avènement de cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Faisant mienne la Déclaration du Sommet du millénaire, je réitère son message « Nous, les peuples ... des Nations Unies », face aux nouveaux défis, nous, frères et soeurs partenaires liés par et dans notre adhésion aux principes de notre Organisation; nous, face à nos attentes et contraintes; ceux de nos pays, de nos peuples respectifs, avides de paix et de bien-être; nous, également, confrontés aux exigences de la mondialisation, aux risques multiformes de conflits et de marginalisation, puissions-nous être solidaires dans nos actions! Disons alors : « Nous, les peuples » inspirés par un nouvel espoir, réclamant un nouvel élan, pour un millénaire meilleur.

La délégation malgache vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous rendons hommage à vos

éminentes qualités de diplomate ainsi qu'à votre pays, la Finlande.

Nous rendons également hommage à S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour le dévouement et la détermination avec lesquels il a assuré la présidence de l'Assemblée, à sa cinquante-quatrième session.

Nous adressons nos salutations au Secrétaire général pour les efforts qu'il a accomplis. Ses actions vont au bénéfice de tous les citoyens de la planète, tous impatients de sortir des privations et de la misère.

Je saisis aussi cette occasion pour remercier du haut de cette tribune l'Organisation des Nations Unies pour sa résolution 54/96 M du 14 mars 2000, ainsi que tous les pays et organismes qui ont apporté leur assistance à Madagascar, à la suite des dégâts cycloniques en début de cette année 2000.

De la restructuration de l'ONU, il est plus que temps de concrétiser les réformes proposées telles que l'élargissement du Conseil de sécurité, pierre angulaire de la paix collective, l'allégement de la structure institutionnelle pour une meilleure opérationnalité, l'amélioration de l'organisation financière en vue d'une répartition équitable des contributions. À propos du droit de veto, négation même de la démocratie, il ne saurait aller de pair avec les principes de base de notre Organisation.

L'Afrique, comme nous le savons, est malheureusement le théâtre de conflits permanents. Un nouvel élan se fait sentir dans la recherche de la paix durable et de la réconciliation.

Madagascar, au sujet de la crise comorienne, respecte la position de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), issue du trente-sixième Sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, tenu à Lomé. L'Accord d'Antananarivo d'avril 1999 reste la solution viable pour mettre un terme à la crise séparatiste anjouanaise aggravée par l'inconstitutionnalité du régime au pouvoir actuellement.

Madagascar félicite les efforts menés par le Président Nelson Mandela au Burundi, en sa qualité de médiateur et de facilitateur, efforts ayant abouti à la signature de l'Accord d'Arusha qui, nous le souhaitons, permettront au peuple burundais de retrouver son unité, sa sérénité et un nouvel élan pour le développement.

Ayant longtemps soutenu la lutte pour l'auto-détermination du peuple sahraoui, nous encourageons l'application du Plan de règlement des Nations Unies, seul mécanisme viable pour résoudre les différends entre les deux parties.

Nous nous réjouissons du résultat de la médiation du Président de la République de Djibouti, S. E. Ismail Omar Guelleh, grâce à laquelle la Somalie, après plus d'une décennie de non-État, est en voie de retrouver un début de paix. L'élection à Djibouti, le 25 août 2000 par le Parlement, de M. Abdikassim Salad Hassan comme nouveau Président, est un pas vers la concorde. Le peuple somalien peut désormais entamer le processus de restauration d'un État de droit et de la paix civile par ses propres efforts et avec le soutien de la communauté internationale.

La volonté de dialogue des deux Corées ces derniers mois est encourageante. Nous saluons la conférence au sommet tenue en juin 2000 à Pyongyang consacrée à la réunification pacifique et la signature de la déclaration commune Nord-Sud. Les retrouvailles des familles séparées depuis un demi-siècle ont été émouvantes et méritent d'être facilitées à l'avenir. La décision d'un défilé conjoint des athlètes du Nord et du Sud aux Jeux olympiques de Sydney est un reflet d'une aspiration à la réconciliation.

Île pacifique de l'océan Indien, Madagascar, par ma voix, réitère son attachement à la concrétisation du désarmement et compte sur la mise en application des conventions condamnant la production, la prolifération et les ventes illicites des armes sous toutes les formes. À cet égard, Madagascar a ratifié le 25 août 1999 la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel. Par ailleurs, actuellement, la procédure de ratification par notre Parlement de la Convention sur les armes biologiques et à toxine est enclenchée.

La prolifération des armes légères étant l'une des causes de la multiplication des conflits, mon pays appuie pleinement la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en 2001.

Hommage est rendu aux volontaires de la paix des Nations Unies, victimes de la récente agression terroriste au Timor oriental. Nous soulignons la nécessité d'une stratégie commune face à cette vague de violence. C'est ainsi que Madagascar a signé le

1er octobre 1999 la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et souhaite la finalisation rapide du projet de convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Madagascar appuie fermement les recommandations du rapport Brahimi et souhaite leur mise en oeuvre effective et rapide en vue de renforcer la capacité de notre Organisation au maintien de la paix. L'accent doit être mis sur la formation, l'équipement et la sécurité des volontaires de la paix. À cet effet, il est souhaitable que les pays concernés et les pays voisins apportent leur contribution. L'adoption d'une démarche globale en matière de prévention des conflits est nécessaire car il importe d'appréhender le problème dès sa source.

En faveur de la démocratie et du respect des droits de l'homme et des citoyens, Madagascar s'est associée à la décision du trente-cinquième Sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenu à Alger en 1999, pour condamner toute forme de prise de pouvoir anticonstitutionnelle. La résolution du trente-sixième Sommet de Lomé exhorte la communauté internationale à condamner unanimement de telles pratiques antidémocratiques et à prendre des sanctions à l'encontre des régimes qui en sont issus.

Pour ce millénaire nouveau, faisons en sorte que l'enfant, avant tout, demeure au coeur de nos actions concertées. De la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social, tenue à Genève en juin 2000, nous avons retenu la nécessité de protéger l'enfant, de l'informer de ses droits, de l'éduquer pleinement afin de le préparer à la vie citoyenne.

Pour marquer le Sommet du millénaire, Madagascar a procédé, le 7 septembre 2000, aux signatures des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'égalité des droits entre les hommes et les femmes est pour nous un défi permanent.

En condamnant tout facteur de régression de l'être humain, nous faisons nôtre la lutte commune engagée contre les fléaux sociaux, la criminalité transnationale, tout en soulignant la résurgence de nouvelles préoccupations telles que le tourisme sexuel, la pédophilie, la propagation du VIH/sida. En chœur avec mes

consoeurs Ministres des affaires étrangères, nous nous sommes exprimées pour un combat commun contre ce fléau et ce, à travers une lettre adressée au Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Ce dont l'Afrique a besoin, c'est un accès facilité aux soins et aux médicaments. Sans nullement nous opposer au noble principe de la liberté de pensée et d'expression, nous déplorons les effets pervers de toutes les formes d'agression d'ordre physique et moral engendrées par la prolifération des sectes et la médiatisation d'images obscènes et immorales. À cet égard, des instruments juridiques doivent être conçus et appliqués pour baliser la circulation des informations électroniques portant atteinte à la moralité.

*M. Kafando (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.*

La signature par Madagascar, le 7 septembre 2000, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, témoigne de notre volonté d'oeuvrer pour la sauvegarde de la cellule familiale et des valeurs y associées, source de dignité humaine, garante d'un développement social stable et durable. Dans ce contexte, Madagascar s'est exprimé à travers une loi adoptée en 1999 pour condamner la pédophilie.

Madagascar s'est aussi investie dans les différentes étapes des négociations ayant conduit à l'adoption et à la signature le 14 septembre 2000 du Protocole sur la bio-sécurité. L'objectif est d'éviter les dangers de l'usage des organismes génétiquement modifiés. Madagascar se prononce aussi contre toute application des résultats de recherche relatifs au clonage humain.

Les difficultés économiques et sociales auxquelles font face nos pays sont aggravées par les incertitudes découlant des mutations du système international. Ceci nous amène à devoir renforcer le dialogue international fondé sur le partenariat et la responsabilité partagée. Convaincue que la promotion de la culture de la paix et de la compréhension mutuelle contribue à l'instauration d'un monde harmonieux, Madagascar souscrit à la résolution 53/22 de l'Assemblée générale proclamant l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

Nous souhaitons que de la présente session se dégagent des stratégies qui répondent au mieux aux

impératifs du développement et à ceux relatifs à la sécurité humaine, conformément au plan d'action proposé par le Secrétaire général dans son rapport.

Une mise à niveau général du développement est nécessaire car il est dans l'intérêt de tous de hisser les pays en développement à un degré de pouvoir d'achat tel que ceux-ci constitueront, dans un futur proche, des partenaires égaux et se transformeront en un marché potentiel. L'on déplore les inégalités criantes quand nos populations souffrent de famine et de malnutrition et que, ailleurs, certains affichent une surproduction contrastante. Un tel déséquilibre ne favorise pas le flux des échanges commerciaux et financiers. Aussi, souscrivons-nous à la Déclaration du Sommet du millénaire qui propose l'adoption d'une politique d'admission en franchise des produits exportés par les pays en développement, l'accroissement de l'aide publique au développement, la concrétisation du programme d'allègement et d'annulation de la dette.

La tenue en mai 2001 de la troisième Conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés (PMA) devra aboutir à des décisions qui, à long terme, concourront à la disparition de la catégorie PMA de l'échelle des valeurs économiques mondiales.

Dans ce contexte, nous soutenons les principes de la confiance en soi et de la confiance réciproque pour établir un fonds monétaire, fonds de développement, et un fonds de stabilisation des prix des matières premières. Cette initiative a pour finalité de réduire à la fois la vulnérabilité des pays en développement vis-à-vis des facteurs exogènes et d'amoindrir la dépendance de nos économies vis-à-vis de celles des pays développés.

Concernant plus particulièrement l'Afrique, l'intégration régionale et continentale est un impératif pour éviter la marginalisation. À cet égard, Madagascar a procédé à la signature de l'Acte constitutif de l'Union africaine, expression de la renaissance d'une Afrique responsable et souveraine.

D'importants rendez-vous nous attendent en 2001, entre autres la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement, le Sommet mondial sur l'enfant, autant d'opportunités pour donner un sens réel aux engagements pris au cours de l'Assemblée du millénaire.

Nous sommes venus à cette session historique, convaincus qu'elle insufflera une énergie nouvelle à l'Organisation, lui donnera les ressorts d'une dynami-

que de paix et de coopération. Nous sommes venus car nous avons confiance dans les actions concertées face aux multiples défis d'aujourd'hui. Nous sommes venus car nous avons l'espoir en un avenir viable, à l'abri des besoins, dans un monde de bien-être et de sérénité.

**Le Président par intérim** : Je donne la parole à S. E. Mme Lilian Patel, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Malawi.

**Mme Patel (Malawi) (parle en anglais)** : Pour commencer, permettez-moi de me joindre aux autres orateurs pour féliciter M. Harri Holkeri, de son élection à la présidence de l'Assemblée du millénaire. Je suis certaine, que, sous sa direction compétente, nous, les peuples, et en particuliers ceux d'entre nous qui viennent de pays en développement, pouvons escompter une session dynamique de l'Assemblée générale. Son élection à la présidence montre clairement la confiance que la communauté internationale place dans son pays, la Finlande. Il peut compter sur la coopération et l'appui permanents de la délégation du Malawi dans cette tâche considérable.

Permettez-moi de féliciter son prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie M. Theo-Ben Gurirab, pour sa présidence fort réussie de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Il y a moins de deux semaines, nos dirigeants se sont réunis, ici même, pour décider de la marche à suivre dans ce nouveau millénaire. L'enthousiasme avec lequel les délibérations ont été conduites, s'est concrétisé dans un document final extrêmement inspirant, qui présente clairement ce qui doit être fait.

Le Malawi se félicite du résultat du Sommet du millénaire. En même temps, nous avons conscience que le partenariat stratégique nécessaire à l'application du document final exige un engagement politique de la communauté internationale. C'est pourquoi nous espérons que l'enthousiasme avec lequel les dirigeants mondiaux ont abordé le Sommet du millénaire, se traduira par une réelle volonté politique d'appliquer les mesures qui ont été décidées.

Partons du consensus qui a émergé du Sommet du millénaire. La reconnaissance, par les dirigeants du monde, de l'urgence de traiter les problèmes qui assaillent l'humanité constitue la première étape de l'avènement d'un avenir prospère et meilleur.

Plusieurs facteurs ralentissent les efforts des pays en développement sur la voie du développement économique. Il est donc nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle face aux problèmes de ces pays. Ces efforts doivent être déployés aux niveaux national et international.

Il n'y a pas si longtemps, le Malawi s'était associé aux autres membres de la communauté internationale pour se féliciter du processus de mondialisation. Nous nous étions associés pour reconnaître le caractère inévitable de la marche vers un village mondial. Dans notre enthousiasme, nous envisagions de répondre aux défis et de tirer parti des perspectives engendrées par la mondialisation. Aujourd'hui, l'expérience s'est avérée intimidante. Des contraintes nous entravent dans notre marche vers le village mondial.

Comme d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Malawi ne bénéficie pas dans une large mesure des avantages des technologies modernes d'information. Nous savons tous que le processus de mondialisation est axé sur la circulation rapide et précise de l'information. L'interdépendance que les technologies d'information introduisent permet de choisir. Ceux qui détiennent les moyens technologiques sont donc en avance sur les autres dans la marche vers le village mondial.

C'est pourquoi le Malawi demande à la communauté des donateurs d'assumer son rôle en aidant ceux qui n'ont pas la capacité de tirer largement parti d'un réseau d'information moderne et mondial. Il est nécessaire d'éliminer l'écart numérique actuel.

Le commerce international est vital au développement économique de la plupart des pays en développement. Notre économie, orientée vers les exportations, ne fait pas exception à la règle. Sans richesses minérales en quantité appréciable, notre économie dépend presque uniquement de l'exportation de produits agricoles de base et de l'importation de produits manufacturés. La dégradation progressive du système de troc pour les produits de base continue de nous préoccuper.

Fait plus grave, la situation est compliquée par l'imposition de mesures protectionnistes par des pays dont les marchés accueillent nos exportations. Des barrières non tarifaires sont mises en place de façon subtile, rendant plus difficile l'accès de nos produits à ces marchés. Ces mesures vont à l'encontre de l'esprit de libre-échange que nous prônons tous et qui nous paraît nécessaire à l'interdépendance croissante entre les

pays. Tant que des barrières existent et empêchent le libre-échange, l'intégration mondiale connaîtra de sérieuses difficultés.

Le Malawi appelle donc les partenaires pour le développement à ouvrir leurs marchés aux produits en provenance des pays en développement. Un accès croissant aux marchés pourrait aider le Malawi à participer utilement au processus de mondialisation.

En tant que pays en développement, nous continuons d'exprimer notre vive préoccupation face au problème de la dette extérieure. Le service de la dette a poussé nos gouvernements à réorienter les maigres ressources prévues pour des programmes de développement. De ce fait, les services sociaux de base et les investissements dans d'autres programmes d'infrastructure sont affectés.

Nous nous félicitons des initiatives adoptées par les partenaires pour le développement afin de faire face au problème de l'endettement. Parmi d'autres mesures, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est digne d'intérêt. Nous attendions tous avec espoir le Sommet du Groupe des Huit récemment tenu à Okinawa (Japon), mais le manque de détermination à traiter du problème de la dette signifie que le fardeau reste virtuellement intact.

Le Malawi estime donc que la seule voie permettant de traiter efficacement du problème de la dette extérieure est son annulation pure et simple. Nous invitons nos partenaires pour le développement à faire preuve de volonté politique à cette fin. Nous avons besoin de dégager des ressources en vue de les investir dans les services d'infrastructure de base.

L'aide publique au développement (APD) et l'investissement étranger direct sont nécessaires au développement économique de pays comme le Malawi. C'est précisément en raison de cette réalité que l'ONU a fixé pour l'APD l'objectif de 0,7 % du produit national brut des pays développés. La baisse générale des flux d'APD en direction des pays en développement est contraire à l'objectif internationalement reconnu. Nous rendons hommage aux partenaires qui ont soit atteint, soit dépassé l'objectif de 0,7 %, et nous demandons aux autres de répondre aux attentes de la communauté internationale.

Le Malawi se félicite de la tendance, ces dernières années, à l'accroissement de l'investissement étranger direct. Mais nous notons qu'en dépit d'une aug-

mentation graduelle, sa répartition elle-même est inégale, l'Afrique subsaharienne ne réalisant pas de gains substantiels. Nous espérons que tout sera fait pour corriger cette disparité.

Il y a un peu plus de 10 ans, le mur de Berlin tombait, puissant symbole de la fin de la guerre froide. Tous les peuples épris de paix aspirant à une vie digne pour toute l'humanité se sont félicités de cet événement historique. La notion de « dividende de la paix » s'est imposée alors que la communauté internationale saluait cette occasion de convertir les épées en socs de charue.

La réalité d'aujourd'hui est loin de répondre à nos espoirs. Des zones de troubles, anciennes et nouvelles, parsèment la planète. Durant la guerre froide, nous rejetions la faute sur la rivalité des superpuissances, mais les conflits d'aujourd'hui ont pris de nouvelles dimensions et continuent d'absorber les maigres ressources des programmes de développement.

La guerre civile qui s'éternise en Angola, les luttes civiles en Sierra Leone, dans la région des Grands Lacs, en République démocratique du Congo, au Kosovo et en Asie centrale révèlent peut-être des facteurs causaux que nous avons voulu ignorer durant la guerre froide. La cupidité des politiciens et la recherche impitoyable des profits par les sociétés multinationales ont conspiré, dans plusieurs cas, à prolonger les conflits. Nous avons tous constaté quel rôle une pierre précieuse comme le diamant peut jouer dans le déclenchement d'une tragédie humaine.

Le Malawi se félicite de l'adoption récente par le Conseil de sécurité d'une résolution visant à régler le commerce des diamants, en particulier des diamants acquis illégalement. La communauté internationale peut compter sur notre coopération indéfectible pour la mise en oeuvre de cette résolution.

Nous avons également constaté les efforts acharnés déployés par l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, les enseignements tirés de la mission de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone, comme dans d'autres régions, met clairement en lumière la nécessité de revoir sérieusement le mandat de ces missions. L'humiliation qu'ont subie les artisans de la paix sont une chose que nous ne devons pas, à notre avis, laisser se reproduire. À cet égard, ma délégation se félicite des recommandations contenues dans le rapport Brahimi.

Par ailleurs, nous nous associons à la communauté internationale pour condamner le meurtre récent de trois secouristes des Nations Unies au Timor occidental. Nous demandons aux responsables de s'abstenir d'attenter davantage à la sécurité et à la liberté des réfugiés et des travailleurs humanitaires de la région.

Le Malawi reconnaît que l'ONU ne peut à elle seule fournir de solutions miracles aux conflits qui font rage dans différentes parties du monde. C'est dans une large mesure aux principales parties concernées qu'il incombe de faire preuve de maturité politique et de maîtriser leurs passions.

Nous notons que dans la plupart des zones de conflit, il existe des cadres négociés pour le règlement des différends. Et pourtant, il arrive que par simple manque d'engagement politique, les parties reviennent arbitrairement sur des accords pourtant si difficilement négociés. Nous demandons donc à toutes les parties belligérantes de respecter les accords de paix en vigueur et d'unir leurs efforts pour édifier leur nation.

Le Gouvernement du Malawi salue les efforts déployés par l'ONU pour libérer la planète des armes de destruction massive. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représentent certains des efforts notables de la communauté internationale pour instaurer dans le monde une paix et une sécurité durables. Le Malawi se déclare prêt à s'associer à la communauté internationale pour adopter des mesures permettant de promouvoir la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Nous gaspillons nos maigres ressources dans des conflits qui perdurent, sacrifiant ainsi le bien-être de nos peuples. S. E. M. Bakili Muluzi, Président de la République du Malawi, a dénoncé ce problème à maintes reprises, en disant que nous sommes trop pauvres, particulièrement en Afrique subsaharienne, pour dépenser nos maigres ressources à faire la guerre.

Les facteurs que je viens de citer constituent une entrave au développement économique des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Les investissements dans les infrastructures de base pâtissent aussi directement ou indirectement de la conjonction de ces forces.

Tant que la communauté internationale ne montrera pas toute la volonté politique nécessaire à une action décisive, nous ne serons pas sur un pied

d'égalité. Et les pays en développement continueront d'être marginalisés dans le processus de mondialisation.

Il n'est pas dans l'intention de ma délégation de n'incriminer que les seuls facteurs internationaux. Au niveau national, les pays en développement que nous sommes doivent faire le bilan de leur politique intérieure et le Malawi, quant à lui, assume son rôle à cet égard. Le système démocratique mis en place par le Front démocratique uni (UDF) au pouvoir depuis juin 1994 fonctionne bien. Le peuple a manifesté sa confiance dans le gouvernement dirigé par le Front démocratique uni en le réélisant aux élections générales de juin 1999. Au cours de ses sept années au pouvoir, le Gouvernement a mis en place des mécanismes institutionnels destinés à promouvoir les droits de l'homme et les autres libertés essentielles à la bonne gouvernance.

L'attachement du Malawi à la consolidation de la démocratie est maintenant irréversible. En novembre prochain, le pays franchira une nouvelle étape dans cette direction avec la tenue d'élections locales. Nous reconnaissons pleinement la contribution qu'apporte une bonne gouvernance au développement économique d'un pays.

À cet égard, je voudrais rendre hommage à l'ONU et aux partenaires de développement qui ont contribué aux efforts que nous faisons pour promouvoir une bonne gouvernance. Nous continuerons de compter sur leur aide tout au long du processus.

Nous reconnaissons par ailleurs, au Malawi, le rôle central qu'un secteur privé dynamique joue dans le développement économique. Pendant longtemps, le Gouvernement précédent du Malawi a négligé le secteur privé, choisissant à la place d'aider les entreprises paraétatiques.

Le nouveau régime politique a ouvert le pays à une économie de marché libre et concurrentielle. Les organisations para-étatiques non rentables sont peu à peu cédées à des propriétaires privés dans le cadre d'un programme de privatisation. On constate déjà les avantages tangibles de ce programme, à commencer par une nette amélioration de la qualité des produits et services proposés sur le marché national.

La stabilité politique actuelle et les qualités générales d'accueil du peuple du Malawi créent un climat propice aux investissements étrangers. Le Gouverne-

ment a en outre adopté des mesures visant à instaurer un environnement porteur pour les investissements. Nous invitons donc les chefs d'entreprises à venir visiter notre marché.

Au coeur de la lutte menée par le Malawi contre la pauvreté, se trouve le Programme de réduction de la pauvreté que le Gouvernement UDF a mis en place dès sa prise de fonctions. Dans le cadre du programme, le Gouvernement a également lancé le Fonds d'action sociale du Malawi (MASAF), cadre conçu de la base vers le haut qui permet aux villageois de participer aux décisions relatives aux programmes de développement. Le MASAF change beaucoup la vie des citoyens et l'aspect des infrastructures en zone rurale, où vit près de 80 % de la population du pays, a été radicalement transformé.

Nous remercions donc la Banque mondiale de l'appui qu'elle accorde au Fonds d'action sociale du Malawi, qui est actuellement dans sa deuxième phase.

Entre autres stratégies, le Malawi a adopté des mesures qui visent à démarginaliser les groupes vulnérables de la société, comme notre programme de renforcement systématique du pouvoir d'action des femmes par l'octroi de microcrédits et une meilleure instruction des filles. Il y a quelques années, le Gouvernement a mis en place à la présidence le ministère d'État chargé des personnes handicapées dont on commence à voir les résultats.

Nos efforts résolus pour débarrasser le pays de la misère sont entravés par l'épidémie de VIH/sida. Au cours des 10 dernières années, les ravages causés par la pandémie au Malawi ont atteint des proportions effrayantes. En atteignant les générations productives de la population, le VIH/sida a vraiment commencé à anéantir les acquis si difficilement obtenus par la nation à la fin de la dernière décennie.

Dans le même temps, nous sommes conscients des avancées que l'Ouest a réalisé jusqu'ici dans le traitement du VIH/sida. Le coût prohibitif des médicaments interdit aux pays en développement, comme le Malawi, d'y avoir accès. Et pourtant, ce sont les pays qui ont le plus grand besoin de ce traitement, vu les fortes incidences du VIH/sida enregistrées dans leur population.

Ma délégation apprécie les efforts que l'ONU a déployés, par le biais du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, pour faire face à la pan-

démie. Nous nous félicitons du fait que le Conseil de sécurité a accordé une place centrale aux problèmes du VIH/sida au début de l'année. Nous estimons que la dévastation, laissée par le fléau dans son sillage, mérite la plus grande attention sur le plan international. Le Malawi appelle les pays qui en ont la capacité à prendre les mesures nécessaires pour que les médicaments soient rendus abordables à ceux qui en ont besoin.

Il est clair que, si la communauté internationale veut forger le partenariat stratégique nécessaire à une marche sans accroc vers le village planétaire, nous devons faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Cela exige une volonté politique de notre part à tous. Nous devons assumer nos responsabilités communes pour le bien-être de l'humanité.

Le Malawi se félicite de la récente admission de Tuvalu comme 189<sup>e</sup> État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom de mon gouvernement et du peuple du Malawi, j'assure de notre appui le Gouvernement et le peuple de Tuvalu et leur adresse nos meilleurs voeux.

À maintes reprises, le Malawi s'est déclaré favorable à l'idée d'octroyer à la République de Chine à Taiwan le rôle qu'elle mérite au sein de la communauté internationale. Le peuple travailleur et pacifique de Taiwan a clairement démontré qu'il est prêt à contribuer activement aux objectifs et aux idéaux que l'ONU incarne.

Nous lançons donc un appel aux Membres de l'Organisation pour qu'ils dépassent le cadre étroit de leurs considérations politiques et examinent les réalités géopolitiques qui prévalent des deux côtés du Déroit de Taiwan. L'isolement continu de Taiwan augure mal de l'esprit de mondialisation qui, nous le savons tous, doit n'exclure personne.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement de la République du Malawi de s'acquitter des obligations découlant de la Charte des Nations Unies. C'est le seul organe universel qui est à même de nous guider tous en ce millénaire.

**Le Président par intérim** : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est S. E. M. Lakshman Kadirgamar, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka.

**M. Kadirgamar** (*parle en anglais*) : J'adresse au Président les plus chaleureuses félicitations de Sri Lanka pour son élection à la haute fonction de président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée géné-



rale et je l'assure de l'entière coopération et de l'appui de Sri Lanka dans ses travaux.

Au Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, j'adresse les remerciements et l'admiration de Sri Lanka pour la maîtrise avec laquelle il a assuré la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Tuvalu, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Le Sommet du millénaire s'est achevé. Je nourris l'espoir fervent que ses rêves et ses espérances d'un monde meilleur ne s'évanouiront jamais dans les coeurs et les esprits de l'humanité entière. La Présidente de Sri Lanka, Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, qui n'a pas été en mesure d'assister au Sommet, a formulé, par le biais du message que j'ai eu l'honneur de vous lire, ses espoirs et sa vision de l'avenir de l'humanité. Voici ses propres paroles :

« La paix entre tous les États et la paix entre tous les peuples au sein des États afin que tous, et non seulement certains, puissent dans la sécurité, sans crainte, dans la dignité, sans humiliation, dans la bonne santé, et dans le bien-être matériel et spirituel, jouir des merveilles de la vie sur ce miracle que nous appelons la planète Terre. »  
(A/55/PV.7, p. 41)

La Présidente de Sri Lanka s'était donc exprimée avec force sur la nécessité de protéger et préserver pour l'avenir ces certitudes minimales et des plus fondamentales que l'Organisation des Nations Unies a su établir – en particulier, préserver ce qui a été et continue d'être la fondation même de l'Organisation : l'entité que nous connaissons sous le nom d'État. Elle a indiqué que c'est au sein de l'Assemblée générale que les représentants des gouvernements, des peuples et des États se réunissent sous les auspices d'une Charte qui assure aux États leur égalité souveraine, leur indépendance politique et leur intégrité territoriale. Ce sont là les fondements du système des Nations Unies.

Et c'est ainsi que les choses doivent être. Les États sont les principales entités organisationnelles au sein desquelles les peuples de cette planète se sont rassemblés. Le système interétatique est le principal édifice organisationnel de la communauté internationale.

Il n'y a pas de substitut à l'entité que nous connaissons sous le nom d'État. Si les États s'affaiblissent,

il en sera de même de l'Organisation. Si les États sont diminués, l'Organisation le sera également.

Telle était donc la prière de la Présidente de Sri Lanka : que tout soit fait pour protéger et préserver, et non pas dénigrer et éroder la stabilité et le bien-être de l'entité que nous connaissons sous le nom d'État, dont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique nous ont été assurées par la Charte.

Avant d'aller plus loin, je devrais indiquer clairement, au vu des récentes déclarations de la part d'orateurs aux bonnes volontés et intentions évidentes, mais desquelles les miennes diffèrent fondamentalement, que ceux qui prônent la réaffirmation constante de la souveraineté de l'État conformément à la Charte ne doivent pas – je le répète, ne doivent pas – être considérés comme ayant manqué en aucune manière à leur attachement au respect si important de tous pour les droits de l'homme et pour tout ce qu'exige la dignité individuelle. Sri Lanka est fermement engagée à promouvoir et protéger les droits fondamentaux de son peuple et de tous les peuples du monde.

Il existe, cependant, un important secteur d'opinion, dont Sri Lanka fait partie, qui estime qu'en matière de droits de l'homme et de dignité de la personne humaine, il convient de procéder à une coopération continue et étroite entre tous les États, tout en respectant la souveraineté de chacun. La voie du multilatéralisme ou de la mondialisation qui semble, de façon manifeste ou latente, ignorer ou restreindre la souveraineté des États ne constitue pas, pour de nombreuses personnes dans cette salle, une ligne de conduite louable. Son utilité dans la pratique n'est pas encore établie. En fait, la plupart des efforts visant à ignorer ou à discréditer la souveraineté des États ont souvent eu des conséquences désastreuses. Après cette précision initiale, et après avoir rappelé que les droits de l'homme doivent être respectés non seulement par les États, mais par les entités non étatiques également, je poursuivrai ma déclaration.

Nous devons nous souvenir que les entités que nous connaissons en tant qu'États sont des sociétés nationales et internationales d'une complexité immense, différentes sous de nombreux aspects des sociétés du secteur privé et, bien évidemment, différentes également d'innombrables sociétés, qui se comptent par milliers aujourd'hui, que nous groupons, de manière générale mais assez simpliste, sous le nom de société civile.

Si la gestion d'un État développé disposant de ressources plus qu'adéquates est une entreprise complexe, comment mesurer la complexité d'un État en développement dépourvu de telles ressources et de telles infrastructures? Ensuite, il y a ces États en développement, comme Sri Lanka, avec leurs sociétés pluri-ethniques, plurireligieuses où les séquelles des siècles d'un passé colonial prennent plus d'une génération pour s'effacer.

Outre les pressions inhérentes à la nature même de l'histoire d'un État, n'oublions pas que l'âge de l'information et ses conséquences ont amené dans leur sillage des pressions externes supplémentaires que subit l'État; des pressions économiques, sociales, politiques, légitimes et illégitimes, civiles et inciviles, et souvent criminelles. Ce sont des pressions externes qui engendrent de graves incertitudes pour de nombreux États, notamment pour les États en développement, qui ne disposent pas de ressources abondantes ou d'infrastructures modernes. Ce sont des incertitudes qui imposent une tension aux structures des États et qui pourraient aller jusqu'à menacer leur existence même.

Quant aux processus de mondialisation qui sont exploités à leur avantage par les irresponsables, les hors-la-loi ou les criminels, on se souvient du rapport du Secrétariat présenté à l'Assemblée il y a trois ans, qui attirait l'attention sur la menace que les réseaux transnationaux du crime, des stupéfiants, du blanchiment de l'argent et du terrorisme ayant accès aussi bien à des technologies de l'information avancées qu'à l'armement font peser sur l'autorité gouvernementale et sur la société civile, sur l'ordre public et sur les institutions économiques et politiques légitimes.

Il est évident que le recours à la force armée contre un État par ses nationaux mêmes, comme c'est le cas dans mon pays, ne fait qu'aggraver considérablement les complexités au sein de l'État; et nous savons que le recours à la force armée contre un État constitue la plus grave menace à sa préservation, à son bien-être. Cela est particulièrement vrai dans les démocraties dont l'ouverture les rend plus vulnérables; Sri Lanka est une démocratie de longue date, inébranlablement attachée aux principes fondamentaux de la démocratie.

La paix entre les États, but principal de la Charte, a été réalisée dans une large mesure, sinon dans tous les cas, du moins de façon générale, et sur la base des règles du droit international généralement observées,

conformément aux dispositions de la Charte qui interdisent le recours d'un État à la force armée contre un autre, sauf en cas de légitime défense ou d'autorisation par le Conseil de sécurité.

Pourtant, lorsque nous passons à l'examen de la paix au sein des États, et au recours de la force armée contre un État sur son propre territoire, nous nous trouvons en face d'un tableau entièrement différent, qui souvent trouble et irrite. Chaque conflit armé est unique; chacun est le résultat de sa propre histoire; et la nature de chacun est déterminée par son propre contexte. Il n'existe pas de formule simple, pas de scénario uniforme, pas de solution facile. Les conflits armés internes revêtent de nombreuses formes.

Le type relativement clair de la réaction de l'ONU face aux conflits armés entre États – contrôler une trêve et maintenir la paix après une cessation des hostilités acceptée par les parties – paraît, pour les conflits internes, inadéquat ou inapplicable.

La Charte ne prescrit pas la façon dont l'ONU devrait intervenir en cas de conflit armé interne, à l'exception de la sage admonition figurant au paragraphe 7 de l'Article 2 qui dit :

« Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État. »

Vu la diversité et les complexités des conflits armés internes, l'Organisation des Nations Unies paraît dépourvue de la structure, du savoir, de l'expérience et des ressources nécessaires – et souvent, il semblerait qu'elle manque de la volonté collective nécessaire.

Suggérer que l'Organisation des Nations Unies devrait intervenir partout dans les conflits armés internes – une suggestion faite, occasionnellement, par certaines personnes de bonne volonté et qui connaissent peu les circonstances locales – ne sont que des vœux pieux, les plus simplistes qui soient, erronés à l'extrême.

Une suggestion de cette nature ne tient pas compte d'un élément fondamental, en fait d'une vérité première articulée on ne peut plus clairement lors du Sommet du millénaire par le chef d'État de l'Algérie, le Président Bouteflika, lors du résumé des délibérations de la table ronde quatre, selon lequel une démocratie qui offre à tous ses peuples les nécessités fondamentales de processus politiques pacifiques, et

n'excluant personne, ne saurait tolérer un défi armé de la volonté exprimée démocratiquement par le peuple d'un État, qui constitue de toute évidence une attaque terroriste contre la souveraineté de ce dernier.

À un niveau plus pratique, où cette Organisation – terriblement sous-financée pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de développement, des objectifs dont des milliards à travers le monde attendent la réalisation – pourrait-elle obtenir des ressources supplémentaires pour mener en des endroits reculés de telles interventions dans les crises internes?

Les dispositions de la Charte des Nations Unies et la pratique de cette Organisation affirment qu'un État peut recourir à la légitime défense individuelle ou collective en cas d'attaque armée venue d'au-delà de ses frontières. Et pourtant, face à une attaque armée interne, la plupart des États – ou du moins la plupart des pays en développement – ont une capacité très limitée de réagir avec une force armée égale, que ce soit pour assurer leur autodéfense, pour faire régner la loi sur leur territoire, ou pour maintenir l'ordre. Par la conception, la formation, l'équipement et l'expérience, les services de police traditionnels ne peuvent remplir cette tâche. Peu d'États ont un accès facile et peu coûteux à l'information ou aux services de renseignement nécessaires. Peu d'États sont capables de maintenir des infrastructures militaires efficaces contre des attaques puissamment armées de type guérilla, et contre l'horreur des actes terroristes.

Telle a été l'expérience faite par mon pays. Pendant de nombreuses années, Sri Lanka a connu un conflit armé sur son territoire qui a compliqué la vie de toute la population du pays. C'est un conflit d'une nature qui sort de l'ordinaire. Un tout petit groupe de combattants armés et de partisans – moins de 15 000 au total; entraînés et totalement dévoués à la violence; rejetant les processus d'une société pacifique et d'une gouvernance participative; réussissant grâce à une terreur systématique, à se faire connaître dans tout le pays et dans le monde; rejetant toute ouverture pour le règlement par le dialogue des problèmes qu'ils peuvent avoir – continuent, défiant l'ordre public, en rébellion contre l'État, de lutter pour l'établissement sur notre territoire d'un État séparé, monolingue et monoethnique.

Un État démocratique, en raison de son ouverture, de ses lois, de ses traditions et de ses pratiques, de son attachement à la tolérance et au droit de professer des

opinions divergentes, est particulièrement vulnérable au déploiement de la force par tout groupe à l'intérieur de ses frontières. Un défi armé interne, lancé à tout État, où que ce soit dans le monde, constitue un défi lancé à tous les États, partout. À moins que ces derniers et les États démocratiques en particulier, ne se mettent d'accord pour venir en aide à un État placé devant un tel péril, la démocratie elle-même sera en péril partout. La démocratie ne survivra pas.

Lorsque la sécurité et l'intégrité d'un seul État sont menacées par un groupe armé au sein de celui-ci, – en particulier de nos jours, alors que la guerre froide est loin derrière nous – il incombe certainement à tous les autres États de refuser à tout groupe armé encouragement, secours, et refuge sous toutes ses formes. Aujourd'hui, afin de se livrer à la poursuite d'activités terroristes dans un pays donné, des fonds considérables sont levés en toute impunité dans d'autres pays, souvent par le biais d'organisations de paille, complices ou non, qui prolifèrent maintenant sous des formes variées et dans de nombreux pays, et souvent, malheureusement, sous couvert d'organisations caritatives ou de groupes ostensiblement intéressés par les problèmes des droits de l'homme et par d'autres questions ethniques, culturelles ou sociales.

On est stupéfait de l'ampleur des fonds levés à l'extérieur à des fins terroristes et de l'étendue des réseaux internationaux développés à cet effet. Leurs revenus semblent dépasser ceux des sociétés transnationales – et sans qu'aucun impôt ne soit perçu sur ces revenus. Ils proviennent, bien sûr, du trafic illicite et habituel des stupéfiants, des armes ou d'autres marchandises, y compris le trafic d'êtres humains.

Mais il y a un réservoir apparemment encore plus illimité de fonds – à savoir les expatriés appartenant à des groupes ethniques similaires installés à l'étranger. Ainsi que l'ont rapporté de temps à autre les médias des pays occidentaux ces dernières années, les levées de fonds auprès des expatriés par un groupe armé connu sous le nom de « Tigres tamils », qui lutte contre le gouvernement de Sri Lanka, sont d'une immense ampleur : par exemple, 400 000 dollars par mois dans un pays; 600 000 dollars par mois dans un autre pays; 2,7 millions de dollars par mois dans un autre pays encore : et des fonds supplémentaires importants en provenance d'expatriés établis dans d'autres pays.

En 1988, une excellente étude a été publiée sur les paradis fiscaux, le secret bancaire et le blanchiment

de l'argent, une étude réalisée par des experts en ce domaine et demandée par le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Afin de mettre en oeuvre de façon adéquate les résolutions de la Convention récemment adoptée sur la répression du financement du terrorisme, une étude semblable par les organes compétents des Nations Unies sur la levée de fonds effectuée en vue d'une rébellion armée interne, massive et continue contre un État, comme par exemple celle qui a lieu à Sri Lanka, devient particulièrement nécessaire quand un groupe armé s'insurge contre un État en violation flagrante des droits de l'homme et des normes et standards humanitaires – y compris ceux ayant trait aux enfants et aux enfants touchés par les conflits armés – que notre Organisation a si correctement et si assidûment faits siens comme étant le minimum aujourd'hui requis dans une société véritablement humaine.

J'ai proposé une telle étude à la quatrième table ronde du Sommet du millénaire, proposition qui a été avalisée par notre Président, le Président Bouteflika de l'Algérie, lors de son exposé récapitulatif devant l'Assemblée générale. Je demande que la communauté internationale examine dûment cette proposition.

À mesure que les années passent et que ce conflit armé, alimenté grâce à des fonds importants levés à l'étranger, se poursuit à l'intérieur d'un État, paradoxalement, les perceptions internationales semblent s'être estompées, non seulement au sein de la société civile, qui est souvent mal informée, mais également chez ceux qui détiennent une autorité internationale au sein et en dehors de l'Organisation et qui ne devraient pas se laisser bernier. L'existence du conflit armé interne et les pertes qui en résultent sont condamnées, on demande la cessation des hostilités à tout prix, apparemment sans tenir compte du fait fondamental que le groupe armé interne est l'agresseur et que l'État est la victime.

Un tel manque de netteté des perceptions internationales dans certains milieux quant au caractère des données cruciales est inquiétant, et profondément décevant pour ceux, qui comme nous à Sri Lanka, avons lutté farouchement et continuons de lutter farouchement afin de préserver notre démocratie et la richesse de notre culture pluriethnique, plurireligieuse dans la tolérance pluraliste dont nous avons joui si longtemps.

J'espère que les pensées dont je vous ai fait part ce jour sur la nature des affaires de l'État, et en parti-

culier des affaires des États en voie de développement, auront démontré pourquoi un style ouvert, plutôt qu'un style dictatorial, est de loin préférable lorsque l'on traite des affaires de l'État, tout comme des relations entre êtres humains.

De façon plus générale, et avant de clore ce sujet, j'aimerais faire référence à deux autres questions : le rôle de l'Assemblée générale et le rôle de la société civile dans les questions qui intéressent l'Organisation. L'Assemblée générale est le seul organe principal des Nations Unies où tous les États Membres sont représentés, et le seul organe principal dont le mandat permet l'examen de toute question pertinente selon la Charte.

Cependant, certains estiment que le centre de gravité de la prise de décisions sur les questions de politique majeure intéressant l'ONU s'est apparemment déplacé de l'Assemblée générale à un degré sans précédent. Sri Lanka accueille donc chaleureusement la reconduction du paragraphe 30 de la Déclaration du millénaire, selon lequel la position centrale de l'Assemblée générale en fait le principal organe de délibération, de décision et de représentation de l'ONU, et réaffirme également l'engagement de toutes les nations de permettre à l'Assemblée générale de jouer son rôle efficacement. La façon pratique dont l'Assemblée générale pourra jouer ce rôle exigera, bien sûr, une réflexion approfondie.

La façon dont la « société civile », et les innombrables entités que cette expression recouvre, pourrait le mieux contribuer aux travaux de l'ONU – du point de vue du rassemblement des données, de la recherche, de l'analyse et de l'expertise – sans porter préjudice au rôle des États dans les affaires des Nations Unies exigera également un examen des plus approfondis. Ces contributions ne devraient pas être apportées dans un esprit partial ou partisan, pour ou contre, mais plutôt sembler l'émanation d'un consultant objectif et neutre.

De plus, bien que la société civile au sein d'un contexte national puisse être, et soit effectivement, bien adaptée aux processus politiques internes, la manière dont la société civile pourrait trouver une place au sein des processus internationaux des Nations Unies reste un mystère.

Il en va entre les États comme dans toutes les relations humaines : les forts se tirent d'affaire mieux que les faibles, les riches mieux que les pauvres, les pays développés mieux que les pays en voie de déve-

loppement. Ceci est particulièrement vrai quand les temps sont durs. Le déclin prononcé de l'aide au développement et l'incapacité de la majorité des pays forts, riches et développés d'honorer leurs engagements en matière d'aide au développement montrent qu'il n'existe pas de filet de sécurité général pour les États.

S'il est un message très clair provenant du Sommet du millénaire, également repris maintenant par l'Assemblée du millénaire, c'est que la mondialisation est une réalité pour tous, mais qu'elle n'est pas une panacée pour tous, et certainement pas pour le monde en voie de développement. Les bienfaits de la mondialisation ont laissé de côté une bonne partie du monde en voie de développement. Les plus pauvres parmi nous, répartis sur les continents de l'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Asie, sont de plus en plus marginalisés. Les pays en voie de développement n'ont que peu de possibilités de participer à l'élaboration de l'économie mondiale de l'avenir – dans les délibérations qui comptent vraiment.

Ainsi, alors que nous laissons le siècle passé et le millénaire passé derrière nous, et que nous célébrons cet événement, plus de la moitié de l'humanité est encore hantée par les mêmes tragédies économiques et sociales intraitables que nous connaissons depuis l'aube des temps : la pauvreté, l'analphabétisme, la mauvaise santé, la faim, le chômage, les problèmes des jeunes, l'urbanisation galopante et la croissance des mégavilles.

Parmi tous ceux-ci, la réduction de la pauvreté et l'élimination de la pauvreté demeurent pour nous, gens du monde en voie de développement, la priorité la plus absolue, et en fait la seule ayant une signification. La pauvreté dégrade l'humanité et, dans une ère d'abondance et de consommation ostentatoire visible en temps réel sur des milliards d'écrans de télévision à travers le monde, mine les fondements mêmes qui sont nécessaires à la croissance des sociétés humaines et à une gouvernance sophistiquée.

Le monde en voie de développement a besoin qu'on lui accorde voix et participation dans la formulation d'un nouveau chapitre sur le développement au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est la raison pour laquelle nous nous adressons à l'Organisation des Nations Unies, et en ultime recours, à l'Assemblée générale, sous l'autorité de laquelle le dialogue global Nord-Sud sur le développement doit reprendre – sous peine de disparaître.

Dire aux innombrables personnes qui meurent de faim et aux millions de personnes sans ressources qu'un marché mondial libéralisé nous ouvrira la voie à suivre – je suis désolé de le dire – ne suffira tout simplement pas.

Le fait d'être privés de ressources pendant plusieurs générations, qui a eu pour conséquence le ralentissement de la croissance de l'infrastructure, a gravement diminué la capacité des pays en développement de s'intégrer au monde moderne.

Un nouveau chapitre de l'histoire du développement doit tenir compte des conséquences négatives catastrophiques, qu'elles soient imputables à l'homme ou non, y compris des événements comme l'actuelle hausse du prix du pétrole, qui atteint les niveaux les plus élevés depuis 10 ans. Cette hausse représente un fardeau écrasant pour les économies nationales des pays en développement, qui luttent désespérément pour faire face aux réalités économiques. Ces pays, tout comme Sri Lanka, ne peuvent qu'espérer et prier pour que les pays producteurs de pétrole, qui ne sont certainement pas insensibles au sort du monde en développement, trouvent des moyens d'alléger ces pressions dans un très proche avenir.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), qui regroupe les sept États de l'Asie du Sud, c'est-à-dire le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka. Cette association est très engagée dans la promotion du bien-être économique et social de nos peuples, qui représentent maintenant 1,25 milliard de personnes, non pas uniquement grâce à des initiatives nationales, mais également par le biais de la coopération régionale et internationale. Sri Lanka, en tant que Président actuel de la SAARC, cherche à mettre en oeuvre le programme d'activités établi lors du sommet de Colombo tenu en 1991, et ce du mieux qu'elle le peut dans des circonstances difficiles. Les habitants de notre région sont fermement attachés aux objectifs de la SAARC. Ils continuent d'interagir activement dans le cadre d'un vaste éventail d'activités professionnelles, culturelles, éducatives et sociales, et ce malgré le recul temporaire de la participation politique de haut niveau que la SAARC connaît actuellement. Au sein de la SAARC, nous sommes convaincus que dans très peu de temps, notre mouvement sera à nouveau en mesure de jouer pleinement son rôle pour favoriser le bien-être de nos peuples.

Je viens tout récemment de revenir à New York, au terme de la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre organisée avec beaucoup de succès par le Gouvernement canadien et tenue à Winnipeg.

Je ne peux conclure ma déclaration devant l'Assemblée générale cette année sans mentionner, ne serait-ce que brièvement, les crimes abominables commis contre de jeunes enfants tamouls à Sri Lanka par le groupe rebelle connu sous le nom des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Ce groupe a enrôlé et enrôle toujours, de force, des enfants d'à peine 10 ans, garçons et filles, pour lutter contre l'armée sri-lankaise. Certains de ces enfants ont été programmés pour commettre des attentats-suicide à la bombe. Ils sont forcés de porter des capsules de cyanure autour du cou et d'y mordre afin d'éviter d'être capturés. Cette horrible pratique se poursuit toujours.

En 1998, sur l'invitation de mon gouvernement, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, s'est rendu à Sri Lanka et a rencontré certains des dirigeants des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Ceux-ci l'ont assuré qu'ils ne recruteraient pas des enfants de moins de 17 ans et qu'ils n'enverraient personne de moins de 18 ans au combat. Il y a quelques mois, le Représentant spécial a déclaré que depuis sa visite à Sri Lanka, plusieurs rapports font continuellement état du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Les assurances qu'ils lui ont données n'ont absolument pas été respectées dans les faits. Dans une réponse poignante à la question posée lors d'une interview, le Représentant spécial a déclaré :

« Les enfants qui deviennent soldats perdent leur innocence. L'une des raisons pour laquelle les groupes de combattants ont tendance à recruter des enfants est que, bien sûr, les adultes peuvent perdre leurs illusions, se faire tuer ou s'enfuir; alors, ils vont vers les enfants qui sont moins à même de se défendre. Mais il y a une raison plus cynique encore : les enfants, parce qu'ils sont innocents, peuvent être façonnés en outils de guerre aveugles et impitoyables, en commandos suicides, en êtres capables de commettre les pires atrocités. Dans d'autres cas, c'est l'idéologie – venez vous battre pour la patrie, venez vous battre pour notre groupe ethnique, venez vous battre pour une nouvelle société – qui peut attirer les familles et les enfants. Il y a donc plusieurs

raisons pour lesquelles il est facile de faire tout ce mal à des enfants. »

Je remercie le Représentant spécial d'avoir eu le courage de se prononcer sur cette question importante. Garder le silence devant des actes aussi criminels, c'est les encourager et leur donner son aval. Il est de notre devoir, à nous tous qui nous préoccupons du sort des enfants du monde, de nous rassembler pour lutter contre la cruauté, la brutalité et l'immense préjudice que leur infligent avec cynisme des groupes comme ceux qui existent à Sri Lanka. Il y a quelques mois, le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à Sri Lanka a dit à des journalistes – et je le remercie de cette déclaration – que la situation des enfants dans les zones contrôlées par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) s'était aggravée depuis qu'ils avaient donné leur parole au Représentant spécial de l'ONU. Certains parents ont signalé que leurs enfants avaient été recrutés. Il s'agit d'un problème grave. Il a fait remarquer que, tant que les LTTE n'annonceront pas à leur propre groupe ethnique qu'ils ont pris des mesures pour éviter le recrutement des enfants de moins de 17 ans, nous ne pourrions pas prendre leurs promesses au sérieux.

Un groupe respecté et courageux de défense des droits de l'homme à Sri Lanka, composé surtout de professeurs qui enseignaient à l'université de Jaffna, a déclaré dans un rapport récent que depuis mai dernier, une nouvelle campagne de recrutement d'enfants avait été lancée par les LTTE. Selon ce rapport, des enfants d'à peine 10 ans sont enrôlés de force, l'âge n'entrant pas du tout en considération lorsque l'enfant est capable de porter une arme à feu. Au cours des derniers jours et des derniers mois, les médias internationaux ont braqué leurs projecteurs sur la détresse des enfants soldats à Sri Lanka.

Il y a quelques jours, Sri Lanka a déposé son instrument de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Ce Protocole indique que le Statut de la Cour pénale internationale érige en crime de guerre la conscription, l'enrôlement ou l'utilisation d'enfants dans les combats, et ce dans les conflits armés tant internationaux que non internationaux. Ce document indique que les agents non étatiques peuvent également être tenus responsables de tels crimes, et demande aux États parties de coopérer pour prévenir et combattre ces crimes.

En conséquence, aujourd'hui, devant l'Assemblée générale de l'ONU, Sri Lanka appelle tous les États à ratifier ce Protocole. Elle demande également à tous les États parties où les LTTE ont des bureaux et des organisations leur servant de couverture, d'adopter des mesures punitives fermes contre ces établissements, et de considérer les LTTE comme une organisation criminelle. Les LTTE soutiennent en effet leur activité criminelle, qui comporte l'utilisation d'enfants soldats, grâce à des fonds levés sur les territoires d'autres États parties, qui sont obligés de coopérer aux termes mêmes de la Convention et du Protocole.

La Conférence de Winnipeg s'est terminée hier par un appel passionné lancé au monde pour qu'il passe, de toute urgence, des paroles aux actes, afin de sauver des centaines de milliers d'enfants qui sont victimes de violences, amputés, déplacés, traumatisés et tués par la guerre. Dans notre monde cruel, s'il y a une cause qui devrait toucher la conscience de l'humanité, c'est certainement la détresse de ces enfants. Qu'il ne soit pas dit que nous avons, une fois de plus, échoué – que nous n'avons pas su entendre et écouter les appels angoissés des enfants en détresse, de ces enfants auxquels des adultes ont infligé, et continuent d'infliger, une cruauté indicible. Non, la politique ne peut pas nous diviser sur la question des enfants soldats. Il n'est pas nécessaire d'avoir des fonds considérables pour les sauver. Ce qui est nécessaire, c'est la volonté et l'engagement des États qui sont en position d'agir. L'appel lancé à Winnipeg s'adresse à eux. Apuyons de tout coeur cet appel maintenant, afin que lorsque la session extraordinaire de l'Assemblée générale visant à assurer le suivi du Sommet mondial pour les enfants se tiendra ici à New York en septembre prochain, nous soyons à même d'adopter des mesures pratiques qui auront enfin pour effet que les enfants soient à jamais protégés du fléau de la guerre.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay et ancien Président de l'Assemblée générale.

**M. Opertti** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, pour la façon dont il a dirigé la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle il a poursuivi et achevé le processus de préparation du récent Sommet du millénaire, qui avait été entrepris lors de la session précédente.

Nous adressons également nos félicitations et nos meilleurs voeux de succès au Président de l'Assemblée générale, à cette cinquante-cinquième session, l'ancien Premier Ministre de la Finlande, M. Harri Holkeri.

Nous souhaitons également une chaleureuse bienvenue à Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a un peu plus d'une semaine, l'ONU a organisé le Sommet du millénaire. Ou plutôt, nous avons eu notre Sommet du millénaire. Les efforts déployés par le Secrétaire général et les États Membres à cette fin méritent nos éloges pour les résultats très positifs auxquels ils ont abouti. Nous devons tous nous féliciter de ce travail très fructueux, néanmoins, il nous reste maintenant à accomplir la tâche que nous a confiée le Sommet, une tâche qui devra commencer par le bilan et un examen soigneux des points d'accord et de désaccord et des priorités.

Avant tout, nous devons nous pencher en particulier sur les déclarations de nos chefs d'État et de gouvernement, ainsi que sur les résumés présentés oralement par chacun des Présidents des quatre tables rondes, car tous ces documents constituent une source d'information précieuse sur la base de laquelle nous pouvons, et nous devons, aller de l'avant. On pourrait dire que l'Assemblée générale, en tant qu'organe universel et souverain, s'est vu confier un mandat par les plus hauts dirigeants politiques des États Membres. L'interprétation et l'exécution de ce mandat constituent aujourd'hui le principal objet de notre tâche, ici, à l'Assemblée générale.

Bien entendu, le rapport du Secrétaire général, (A/54/2000), dont le titre « Nous, les peuples » est emblématique, constitue un apport précieux et incontournable, grandement apprécié à l'heure où nous devons replacer l'Organisation dans un contexte plus large. C'est la raison pour laquelle nous sommes infiniment reconnaissants au Secrétaire général.

Nous sommes donc en mesure de reconnaître que jamais auparavant nous n'avons disposé d'orientations aussi fiables et précises. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son discours d'ouverture, c'est à nous qu'il incombe de les mettre en pratique, elles sont entre nos propres mains, et non pas seulement à l'Assemblée générale.

Dès que nous reprendrons cette nouvelle tâche, nous devons nous efforcer de dégager certaines idées

maîtresses, des idées centrales qui font l'objet d'un consensus initial, en reconnaissant d'ores et déjà que ni le Sommet, ni aucune réunion semblable de l'ONU ne pourront modifier de façon arbitraire les questions inscrites à l'ordre du jour mondial et ne pourront à eux seuls produire les changements que nous estimons tous nécessaires et urgents.

En définitive, il s'agit d'utiliser le Sommet du millénaire comme un plan d'action visant à la réalisation d'objectifs communs à l'ensemble de la communauté internationale, dont la principale qualité sera de prendre en compte les droits et les intérêts fondamentaux de tous ses membres. Nous devons donc agir avec soin pour l'identification de ces objectifs, de même que pour le choix des procédures et pour la détermination des délais nécessaires pour atteindre ces objectifs. En tout état de cause, il y a certaines réalités que nous ne pouvons, ni ne devons, méconnaître.

Le premier de ces objectifs étant de reconnaître que le prétendu phénomène de la mondialisation – ou d'universalisation – est une réalité incontournable à laquelle la famille humaine doit s'adapter en l'envisageant non pas sous l'angle de l'affrontement ou d'une acceptation résignée, mais plutôt pour y participer activement. En agissant dans le cadre de la mondialisation, nous serons alors en mesure d'orienter et de canaliser ces forces, en acceptant ses valeurs intrinsèques sur le plan scientifique et technique et en insufflant simultanément l'inspiration et la volonté politique nécessaires pour contrôler ses effets négatifs pour les sociétés qui ne sont pas encore dotées des ressources nécessaires pour s'intégrer à cette dynamique et profiter de ses bienfaits.

Il faut, comme on l'a dit ici même à l'Assemblée, que tous les États puissent monter dans le train de la mondialisation et c'est cet objectif qui doit être à la base de nos actions individuelles et de nos efforts de coopération dans un avenir immédiat.

Comme cela a été mis en exergue à plusieurs reprises au cours du Sommet, une action de l'ONU allant dans ce sens aura un effet stimulant et positif, surtout si l'on tient compte du fait qu'aucune autre organisation internationale n'a assumé cette tâche. Compte tenu du caractère universel et non exclusif de la mondialisation, nous devons déterminer l'action future de l'ONU en tenant compte de l'évolution et des changements intervenus au niveau du système international dans trois domaines principaux, à savoir, tout d'abord, le système

politico-institutionnel, cela concerne l'Organisation elle-même et ses compétences, deuxièmement, le système financier mondial tel qu'il a été établi dans les accords de Bretton Wood; et enfin, l'organisation du commerce international dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

À propos du premier de ces domaines, nous devons d'une part reconnaître que le processus de réforme du Conseil de sécurité auquel nous avons consacré tant d'efforts n'a pas véritablement progressé et, d'autre part, la communauté internationale n'a apparemment pas suffisamment canalisé sa volonté institutionnelle de changement. Il n'en reste pas moins que la réforme du Conseil se fait toujours attendre, même si cette question a reçu une attention particulière de la part des chefs d'État et de gouvernement lors du récent Sommet du millénaire, comme cela est signalé dans les rapports des tables rondes.

Il nous semble qu'en ce qui concerne cette question, nous sommes parvenus à une situation assez paradoxale; d'une part, il y a pratiquement un consensus quant à la nécessité de réformer le Conseil pour faire en sorte que, conformément à certains principes très chers à la communauté internationale, il reflète plus fidèlement la réalité actuelle, en en faisant un organe plus démocratique dans son esprit, plus représentatif dans sa structure et plus transparent dans son fonctionnement. D'autre part, les formules qui sont avancées pour parvenir à ces objectifs, c'est-à-dire l'élargissement du Conseil grâce à une augmentation du nombre de ses membres dans les deux catégories des membres permanents et non permanents, constituent d'après certains une méconnaissance des principes mêmes que l'on vise à proclamer. Ainsi, à la nécessité largement admise de réformer le Conseil afin qu'il soit plus représentatif et plus démocratique, nous avons répondu en proposant des formules qui ne semblent pas encore refléter l'esprit nécessairement universel de la réforme.

C'est la raison pour laquelle, si nous devons persister dans nos efforts pour aboutir à une restructuration du Conseil de sécurité, nous devons dans le même temps rechercher d'autres solutions qui nous permettront d'éviter les propositions peut-être trop simplistes avancées jusqu'à présent, qui ne nous ont pas permis de progresser après huit ans de négociations intensives. De nouvelles orientations et de nouvelles idées sont indispensables, s'agissant de la question de la réforme du Conseil, plus que pour toute autre question.



D'autre part, la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure une question centrale qui donne à l'ONU son caractère spécifique et qui, dans une certaine mesure, est la raison d'être même de l'Organisation. Depuis la création de l'ONU, les mécanismes en place pour atteindre cet objectif, les limites dans lesquelles cette Organisation peut fonctionner et les modalités d'exécution de ses activités ont été autant de questions qui ont figuré à notre ordre du jour. Ce sont des thèmes qui vont continuer de requérir notre attention car, à mesure qu'évolue la situation politique dans le monde, les problèmes de la paix et de la sécurité internationales se présentent de manière différente et parfois inattendue.

L'ONU doit faire face aujourd'hui au problème extrêmement délicat qui consiste à atteindre les objectifs de maintien de la paix avec des ressources réduites et des mécanismes inadéquats. Le rapport sur les opérations de paix, préparé à la demande du Secrétaire général par un groupe d'experts, connu sous le nom de rapport Brahimi, constitue une contribution qui va certainement nous aider à trouver le moyen de surmonter les difficultés actuelles que connaît l'Organisation en la matière. Mon pays, l'Uruguay, qui est un contributeur traditionnel à ces opérations depuis 1952, examine attentivement les recommandations du rapport Brahimi, dont beaucoup méritent notre appui.

De même, nous saluons avec un vif intérêt les initiatives qui visent à approfondir l'étude de ce que l'on a appelé « intervention humanitaire ». Nous espérons qu'une analyse détaillée et objective de cette question par l'Organisation nous permettra de bien comprendre sa véritable portée et ses implications ainsi que la manière dont ce concept pourrait s'insérer harmonieusement dans l'ordre juridique international sans le dénaturer, sans le violenter.

S'agissant du financement des opérations de maintien de la paix, nous estimons qu'il faut une gestion prudente des ressources existantes et, à l'instar du budget ordinaire, il faut également que soient honorées les obligations financières à l'égard de l'Organisation par tous les États, sans conditions. De même, l'institutionnalisation du barème des quotes-parts actuel est fondamentale, tout en y apportant peut-être de petits ajustements qui ne soient pas préjudiciables aux pays les plus pauvres et qui garantissent que les pays ayant des économies plus prospères assument leurs responsabilités conformément à leur capacité de payer.

Notre position est la même à propos du budget ordinaire. Nous n'acceptons pas que pour fixer les quotes-parts on ait recours aux formules simplistes exclusivement fondées sur des indicateurs économiques pris isolément, tels que le revenu par habitant, qui ne tiennent absolument pas compte de la situation économique réelle du pays ni des conditions de vie de sa population.

Nous n'insisterons jamais assez sur le lien qui existe entre la question du désarmement et celle du financement du développement. Le fait que la majorité des conflits violents ait lieu dans la partie sous-développée du monde, où parfois il y a trop d'armes et pas assez d'écoles, continue d'être un paradoxe honteux. Nous devons nous efforcer de poursuivre sur la voie du désarmement et c'est la raison pour laquelle mon pays, l'Uruguay, appuie la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue pour l'année prochaine.

L'Uruguay appuie également les efforts faits par les pays du « Nouvel agenda » en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, et engage vivement à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À propos du système financier international – le Fonds monétaire international et la Banque mondiale – je voudrais faire part de quelques idées. Ces institutions, dans la gestion des situations de crise récurrentes qu'a connues le monde dans un passé récent, ont eu une grande responsabilité, et montré qu'il y avait des failles dans leur fonctionnement. En particulier, leur incapacité à prévoir et à anticiper dès le début ces crises a clairement montré qu'il fallait moderniser et réformer le système directement responsable de la gouvernance économique mondiale. Dans le contexte de la réorganisation des institutions financières et de coordination de leurs activités avec celles de l'ONU et de ses institutions, il faut également avoir à l'esprit le souhait partagé par la grande partie de la communauté internationale à démocratiser les processus de prise de décisions de ces institutions du système financier, car le lien étroit existant entre les décisions prises par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et les différentes situations sociales et économiques des pays justifie amplement ce souhait de démocratisation.

L'inégalité, la pauvreté et l'endettement dans le monde en développement constituent toujours des pro-

blèmes qui ont été très présents dans les débats de l'Assemblée du millénaire. Ces problèmes exigent non seulement notre attention ainsi que des programmes et des actions permanents, mais surtout un sens de la solidarité élémentaire qui n'est pas toujours présent dans nos efforts de coopération.

À ce sujet, il convient de mentionner deux idées qui ont été avancées pendant le Sommet et qui, à notre avis, doivent être analysées parce qu'elles pourraient donner d'éventuelles orientations pour faire efficacement face aux questions économiques. La première est l'initiative visant à créer un conseil de développement, qui ne serait ni dépendant ni subordonné et qui aurait compétence pour prendre des décisions afin de corriger et d'orienter les courants de capitaux internationaux complexes, dont les tendances et l'évolution ont des effets sur les économies de tous les États.

La deuxième idée concerne le commerce international. À cet égard, la communauté internationale a la ferme conviction qu'il faut rendre ce commerce international de plus en plus libre et ouvert. Le Président de mon pays, M. Jorge Batlle Ibáñez, dans son allocution au Sommet et dans sa participation à la table ronde pertinente, a signalé le caractère indivisible de la liberté, la liberté prise comme un tout et qui ne peut pas être dissociée de la liberté de commerce.

Le commerce reste le mode naturel et historique de communication entre les peuples. Les États ne doivent pas imposer des barrières protectionnistes à son libre déroulement, des barrières qui constituent, de par leur nature, des entraves au développement, et donc au bien-être des peuples, et qui engendrent des situations sociales graves, souvent intenable. Ainsi, les obstacles au commerce, les politiques discriminatoires et le protectionnisme finissent par devenir des facteurs d'instabilité politique interne et internationale. Voilà notre position en tant que pays membre du Marché commun du Sud (Mercosur), dans les relations entre le Mercosur et la Communauté andine, dans l'Espace américain de libre-échange et dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le plaidoyer énergique du Sommet à cet effet ne doit pas être ignoré par les États qui individuellement ou ensemble élèvent des barrières protectionnistes de façon sélective et défendent ainsi de façon tout à fait égoïste leurs propres production et participation au marché, refusant aux autres ce que le Président Batlle a appelé

« notre droit de créer et de produire et notre droit d'offrir et de vendre ce qui est produit ».

À cet égard, je ne peux que saluer l'initiative du Gouvernement italien, et annoncée dans cette Assemblée par son Premier Ministre pendant le Sommet, d'insister auprès des organismes internationaux, y compris le Groupe des Huit – sur la nécessité pour les pays développés d'ouvrir leurs marchés aux pays moins avancés en abolissant les quotas et les tarifs.

Enfin, l'OMC elle-même ne peut non plus ne peut non plus ignorer cet appel. Même si elle ne joue pas un rôle déterminant dans la gouvernance financière mondiale dont j'ai parlé tout à l'heure, ses réglementations affectent le commerce pris au sens le plus large, et elle a toujours parmi ses attributions découlant des négociations d'Uruguay et des accords de Marrakech, la réglementation du commerce des produits agricoles, qui touche beaucoup de nos pays, notamment dans les régions comme l'Amérique latine, l'Afrique et d'autres.

Nous pourrions aujourd'hui dire que le rôle des Nations Unies dans le processus de réalisation progressive de l'équité dans le monde ne saurait être contesté. Mais l'ONU n'en est pas la seule responsable, il y a aussi les États et, donc nous, les gouvernements.

De notre bon jugement et notre probité dépendront non seulement l'avenir solide et plein d'espoir de la communauté internationale, mais aussi la confiance de nos peuples. Heureusement pour ceux d'entre nous qui pratiquent la démocratie, cette confiance est périodiquement soumise au jugement de notre opinion publique.

Notre capacité d'oeuvrer au sein de l'ONU dira si ce Sommet du millénaire que nous venons de tenir peut constituer le point de départ d'une véritable renaissance des Nations Unies. Le monde a besoin de se voir reflété à travers les institutions, avec les espoirs et la participation, avec la responsabilité et la volonté de construire une société plus juste, plus prévisible, en fin de compte, une société pacifique et humaine.

Pour cette raison, je crois que la tâche que l'Assemblée et le Secrétariat ne sauraient éluder consiste à établir le plus vite possible un mécanisme qui se charge de donner suite au Sommet du millénaire en examinant la manière d'exécuter et de mettre en pratique les riches idées avancées par nos chefs d'État.

**Le Président par intérim** : Le prochain orateur est S. E. M. Clifford Mamba, Chef de la délégation du Swaziland.

**M. Mamba** (Swaziland) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. le Indlovukazi, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Swaziland, je voudrais féliciter M. Harri Holkeri, de la République de Finlande, pour son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Mon pays salue également le prédécesseur de M. Holkeri, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, pour la façon exemplaire dont il a dirigé la précédente session de l'Assemblée générale.

Le Royaume du Swaziland continue de se développer tranquillement et pacifiquement, conformément aux vœux de notre peuple. Face aux contrecoups de circonstances économiques difficiles, nous avons déclaré l'an 2000 Année des résultats, dans un nombre de secteurs clefs en matière économique, sociale et politique. Dans les semaines à venir, la Commission chargée de réviser la Constitution terminera ses travaux, et nous attendons son rapport. Ces recommandations seront le résultat d'un processus approfondi de consultation, qui n'a exclu personne. Il reflétera précisément les aspirations de toute la nation swazie. Nous croyons que cette opération augmentera encore l'unité du peuple swazi et fournira la meilleure base possible pour prolonger la paix et la stabilité.

Sur le front économique, nous continuerons de n'épargner aucun effort pour parvenir à une croissance durable et réduire le niveau de pauvreté de notre population. Nous encourageons à la fois l'investissement national et international. En outre, cette année, le gouvernement a lancé un programme d'initiatives appelé « Projet du millénaire », qui vise les secteurs du tourisme et de l'industrie manufacturière. Ce projet est conçu pour tirer le maximum du potentiel du Royaume dans ces domaines et réduire l'inacceptable niveau actuel du chômage, qui menace de saper tous nos efforts de développement.

Parmi les défis que nous devons affronter, en tant que nation en développement, figure la question du VIH/sida. L'épidémie fait peser les plus graves menaces sur nos espoirs d'améliorer la vie de notre peuple. Dans les dernières années du siècle, la plupart des progrès sociaux réalisés en 32 ans d'indépendance ont été

anéantis par la rapide progression de cette si terrible maladie. Le VIH/sida représente le plus important problème qu'affronte aujourd'hui notre nation. Nous avons un besoin désespéré de l'aide de la communauté internationale dans nos efforts pour contenir cette maladie, qui menace la vie même de notre nation. Nous attendons de l'ONU qu'elle joue au niveau des décisions un rôle beaucoup plus fort dans cette crise mondiale. Nous attendons de l'ONU qu'elle nous aide à mobiliser les ressources nécessaires pour renverser la progression catastrophique de la pandémie.

Durant le Sommet du millénaire, le Royaume du Swaziland s'est joint à d'autres pays en développement pour exprimer ses inquiétudes quant aux effets négatifs de la mondialisation sur nos économies, en particulier dans le contexte d'un fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres. Cependant, nous sommes à présent rassurés par l'accord conclu durant ce Sommet sur des mesures garantissant que la tendance à la mondialisation se fera en gardant, pour préoccupation essentielle, le principe d'un bénéfice équitable pour toutes les nations, quels que soient leur taille, leur niveau de développement ou leur poids économique.

De fait, dans les dernières années, les mesures annoncées par nos amis internationaux et nos partenaires comme destinées à aider les pays en développement à surmonter les aspects négatifs de la mondialisation ont suscité de grands espoirs, en particulier dans le domaine des tarifs préférentiels à l'exportation.

C'est pourquoi ma délégation a bon espoir que le récent Sommet du millénaire fournira en effet une occasion historique de renforcer la paix et la sécurité internationales, aussi bien que d'améliorer la prospérité de notre peuple, de façon à créer un ordre international équitable. À partir de cette session, notre mission à tous est de faire en sorte que les souhaits des pères fondateurs des Nations Unies soient exaucés. Ces souhaits, aussi ambitieux soient-ils, ne sont pas hors de portée et peuvent être atteints. C'est pourquoi cette session a la tâche de mettre en marche le dialogue qu'il nous faut aborder. Ce Sommet du millénaire et cette session de l'Assemblée générale auront tous deux un impact direct sur le succès des Nations Unies dans la réalisation des objectifs fixés par ces grands dirigeants visionnaires.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, l'Organisation a tenu plusieurs conférences. Cependant, l'application des engagements est dans cer-

tains cas terriblement lente. Une des priorités des Nations Unies doit viser la mise en oeuvre effective, intégrée et coordonnée des résultats de ces conférences, ainsi que son suivi. Cette mise en oeuvre doit être encore renforcée grâce aux seuls mécanismes de l'ONU, en améliorant leurs fonctions.

La consolidation de la paix est une tâche de prévention de plus en plus importante. Après le désastre éprouvé par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, l'ONU a maintenant devant elle les tâches les plus immenses de son histoire, ce qui peut-être a rendu encore plus impérative la nécessité de revoir les opérations de maintien de la paix. Nous demeurons préoccupés par les graves conséquences négatives que comporte la prolifération des conflits dans le monde pour les capacités de développement et pour les avancées économiques, sociales et politiques.

En Afrique, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi, la Sierra Leone et l'Angola, entre autres pays, ont été le théâtre de terribles troubles, d'assassinats de masse, de destructions matérielles et de souffrances pour les réfugiés, cela depuis des années. L'Organisation de l'unité africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont fait beaucoup pour contenir et résoudre certains de ces conflits; et l'ONU a aussi apporté son appui. Alors que certains progrès ont été obtenus dans la résolution de certains conflits, il reste encore beaucoup à faire, en particulier par les parties concernées. Ces dernières ont la responsabilité de respecter les accords conclus et doivent travailler en étroite collaboration avec l'ONU et les organisations régionales impliquées, de façon à faire aboutir le processus de paix.

S'agissant du Moyen-Orient, nous sommes encouragés par les efforts constants du Président Clinton et d'autres dirigeants pour inciter Israël et la Palestine à s'asseoir à la table des négociations. Nous espérons qu'une solution durable, recherchée depuis si longtemps, deviendra bientôt réalité.

Il est plus indispensable que jamais de procéder à une réforme de fond du Conseil de sécurité. Le Conseil doit reconnaître les réalités de la nouvelle donne mondiale. Il doit avoir une composition plus représentative et surtout disposer de moyens lui permettant de réagir aux crises et conflits contemporains. La réforme doit impliquer un nombre plus grand de sièges permanents

et non permanents ainsi que le renforcement de son pouvoir de décision.

Le Royaume du Swaziland appuie sans réserve la position du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États africains en ce qui concerne l'examen de la composition et des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que le débat en cours au sein du groupe de travail créé à cette fin continuera et qu'il aboutira aux résultats espérés. Les négociations en sont maintenant à un stade où l'engagement de tous les États Membres est nécessaire si l'on veut que le Conseil de sécurité puisse être représentatif de façon pleine et équitable. La participation de l'ensemble des États Membres de l'ONU au processus de prise de décisions, la transparence dans ses travaux et l'imposition de restrictions stipulées dans la Charte sur le recours au veto, avec son éventuelle abolition, constituent des exigences.

Une plus grande pertinence de l'ONU requiert d'abord et surtout le renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Assemblée générale. Cela peut se faire en axant ses délibérations sur les défis et problèmes contemporains, en l'engageant à prendre des décisions opportunes et effectives sur les questions politiques et économiques mondiales et en lui permettant d'examiner et de réagir aux travaux des autres organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité. Nous pensons que l'Assemblée générale, en tant que seul organe universel, démocratique et transparent, constitue l'instance appropriée pour analyser en profondeur les effets des nouveaux débats sur l'action collective.

Le Royaume du Swaziland s'associe aux autres membres pour souhaiter la bienvenue à la République de Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'ONU. Cette admission concrétise davantage l'espoir des pères fondateurs de voir l'Organisation accueillir tous les pays du monde. L'ONU est la seule institution qui traite de tous les domaines de l'activité humaine. Elle est un catalyseur des nombreuses initiatives qui ont amélioré la vie des peuples du monde.

Dans le même esprit d'universalité, le Royaume du Swaziland souhaite réitérer son appel aux Nations Unies au sujet de la question de la République de Chine à Taiwan. Mon pays a été à l'avant-garde des défenseurs de la réadmission de la République de Chine à Taiwan, et notre position n'a pas changé. Le fait d'inclure la République de Chine à Taiwan dans les activités de l'ONU et de ses institutions apparentées est

encore plus pertinent au vu de la transition gouvernementale pacifique qui a suivi l'expression - réussie - des aspirations du peuple de Taiwan au cours des élections du début de l'année.

Ces 23 millions de personnes jugent inacceptable de ne pas être représentées au sein d'une Organisation censée être universelle, et pensent mériter un examen des circonstances particulières concernant leur offre. La République de Chine à Taiwan a toujours voulu participer aux efforts d'instauration de la paix, du développement et de la stabilité dans le monde. Le reste de la communauté internationale gagnerait à bénéficier de cet apport. Le Royaume du Swaziland estime que ce nouveau millénaire constitue l'occasion idéale pour soulever cette question et rétablir le droit du peuple de la République de Chine à Taiwan à participer pleinement aux activités de l'ONU.

Il n'y pas de solution de rechange aux Nations Unies. Les objectifs et valeurs de l'Organisation sont universels. Nous devons tout faire pour qu'elle continue de répondre aux besoins actuels et en évolution des États Membres. Elle doit devenir l'instrument d'une gouvernance mondiale effective et juste, si elle veut se transformer et être telle que les pères fondateurs l'ont envisagée.

**Le Président par intérim** : Je donne la parole à S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Ministre des affaires étrangères du Tchad.

**M. Annadif** (Tchad) : Monsieur le Président, c'est par un vote unanime que l'Assemblée vous a élu pour conduire nos travaux. Connaissant vos compétences professionnelles et vos qualités humaines, je me permets de vous féliciter et de vous assurer du soutien et de la collaboration de la délégation tchadienne, pour vous aider dans l'accomplissement de cette tâche difficile mais combien exaltante.

Votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie soeur, a mené avec tact et efficacité la mission que nous lui avons confiée à la cinquante-quatrième session. Qu'il reçoive ici nos félicitations les plus méritées.

Nos félicitations et nos encouragements sont adressés également à notre frère, M. Kofi Annan, dont le dévouement pour la cause de la paix et le développement dans le monde représente un gage indéniable de succès et de réussite pour l'Organisation.

L'année dernière, à l'occasion d'une visite à New York, au siège du Programme des Nations Unies pour le développement, le Président de la République du Tchad, S. E. M. Idriss Deby, déclarait :

« Un monde nouveau se construit sous nos yeux; des normes nouvelles s'établissent, façonnant durablement les comportements des hommes et les relations entre les États. Les technologies nouvelles impulsent des progrès toujours plus grands aux sociétés qui les maîtrisent. Celles fermées au changement se marginalisent, incapables qu'elles sont d'inscrire leurs ambitions dans le nouveau contexte mondial. Cette perspective, effrayante, puisque synonyme de recul, se dessine pour bien des États en développement. Je la refuse pour mon pays. »

Le Président de la République du Tchad fait cas ici du monde en pleine mutation du fait de la mondialisation galopante et incontournable, tantôt exaltée pour ses bienfaits, tantôt redoutée pour ses méfaits; alors qu'au Tchad, les hommes et les femmes s'emploient à faire en sorte qu'ils en tirent les avantages et évitent les inconvénients pour ne pas être éjectés du train du progrès politique, économique, social et technologique.

En d'autres termes, face aux menaces que la mondialisation fait peser sur la stabilité, la sécurité et le développement des plus faibles, le Tchad se bat avec acharnement pour occuper la place qui lui revient dans le concert des nations.

Oui! Les Tchadiens et les Tchadiennes luttent avec courage et détermination pour sortir de la misère, de l'obscurantisme et de la domination. Les résultats de leur lutte quotidienne sont probants dans tous les différents domaines de la vie nationale au regard du chemin parcouru. Au plan politique, l'expérience démocratique enclenchée depuis le 1er décembre 1990 se développe et se consolide. Ainsi, le multipartisme politique fonctionne dans le respect de la différence, se fondant sur une démocratie consensuelle et participative.

Les différentes libertés fondamentales qui soutiennent et animent tout système politique démocratique, s'exercent pleinement. La liberté de ton de la presse privée, fustigeant à tout bout de champ l'action gouvernementale, ainsi que le foisonnement des associations de la société civile, notamment des droits de l'homme, de la jeunesse et de la femme, témoignent de la volonté politique du Gouvernement tchadien de favoriser la culture démocratique.

À cet égard, une attention particulière est accordée au renforcement du rôle de la femme dans la vie publique, ainsi qu'aux droits et à la protection des enfants.

De même, les institutions judiciaires, garantes du système démocratique, sont parachevées avec la mise en place de la Cour suprême, du Conseil constitutionnel et du Conseil supérieur de la magistrature. En outre, il me plaît de rappeler que les premières échéances électorales pluralistes se sont déroulées au Tchad en 1996, dans une atmosphère de sérénité et dans la transparence, comme l'ont eu à reconnaître les observateurs internationaux. Les prochaines échéances auxquelles nous comptons donner un cachet particulier auront lieu dans six mois. En tout état de cause, les autorités politiques tchadiennes mettent tout en oeuvre pour assurer leur succès.

Je voudrais donc souligner, du haut de cette tribune, que l'ancrage du Tchad dans la démocratie pluraliste est irréversible, car le peuple tchadien tout entier est profondément convaincu qu'elle est la seule voie, pour ne pas dire l'unique chance, lui permettant d'améliorer ses conditions de vie. Les dernières rencontres de Syrte, en Libye, et les différentes déclarations des acteurs politiques tchadiens sont autant de signes encourageants pour cet ancrage que nous voulons définitif. En tout cas, le Gouvernement tchadien se félicite de ces nouvelles dispositions, qui sont à inscrire dans la politique de la main tendue, prônée par S. E. M. Idriss Deby, Président de la République du Tchad.

Après cette paix chèrement acquise et cet ancrage démocratique, le Gouvernement tchadien s'est engagé tout naturellement sur le front du développement économique et social, et ce avec l'appui des institutions internationales et des partenaires bilatéraux. Un véritable plan de lutte contre la pauvreté se met en place avec l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Cette stratégie est d'ailleurs renforcée par la facilité de réduction de la pauvreté et la croissance, couvrant la période 2000-2002, dans le cadre des grands programmes sociaux et sectoriels prioritaires, retenus lors de la Table ronde sur le développement du Tchad, connue sous le nom de Genève IV

C'est dans le cadre de cette lutte contre la pauvreté que se situe le combat qu'a mené le peuple tchadien pour l'aboutissement du projet d'exploitation et d'exportation de son pétrole. Ce succès a été obtenu

grâce à la détermination du Président de la République, S. E. M. Idriss Deby, mais aussi grâce au soutien sans faille des institutions de Bretton Woods et des amis et autres partenaires du Tchad. Qu'ils trouvent ici la gratitude et la reconnaissance du Gouvernement de la République du Tchad.

Le Tchad ne conçoit pas, cependant, son développement, et moins encore sa sécurité et sa stabilité, de façon isolée. Aussi s'emploie-t-il à apporter sa contribution à l'instauration d'un climat de paix et de prospérité en Afrique, notamment en Afrique centrale. En effet, la sous-région d'Afrique centrale, malgré ses potentialités immenses – pourrais-je dire à cause de ses potentialités immenses – apparaît comme la zone de turbulences par excellence, caractérisée par des conflits armés et des crises de toutes sortes. Certes, quelques foyers de tension se sont éteints. C'est le cas de la République centrafricaine et de la République du Congo-Brazzaville, qui retrouvent peu à peu leur stabilité. Mais cette stabilité demeure fragile. La communauté internationale doit aider ces pays à consolider cette paix par des actions de reconstruction et d'assistance.

Deux autres conflits persistent malheureusement et menacent aussi dangereusement la sous-région. C'est le cas en République démocratique du Congo où le non-respect par les belligérants de l'Accord de Lusaka a pour conséquence malheureuse d'exacerber les rivalités entre les forces étrangères en territoire congolais, compliquant davantage les données du conflit et retardant la mise en application effective de cet Accord.

Quant au conflit angolais, il est devenu certes plus complexe de par sa durée, les ressources qui l'alimentent et surtout les complicités internationales dont bénéficie M. Jonas Savimbi. Mais nous devons soutenir les efforts du Gouvernement légitime et légal angolais et ceux de la communauté internationale en vue de faire retrouver à ce peuple martyr la paix et la quiétude qu'il n'a jamais connues depuis son accession à l'indépendance.

Dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, les États de cette sous-région ne sont pas restés inactifs. Ils s'attèlent à la recherche des voies et moyens d'instaurer la paix et la quiétude par des mesures destinées d'abord à créer la confiance entre eux.

La première de ces mesures est la possibilité qu'offrent les rencontres périodiques du Comité. Elles

constituent une opportunité de concertation politique au service de la diplomatie préventive. Nous exprimons au Conseil de sécurité toute notre gratitude pour la mise en place de ce Comité.

D'autre part, des structures et des mécanismes au service de la paix et de la stabilité se mettent progressivement en place. On peut citer, entre autres, l'établissement d'un Mécanisme d'alerte rapide à Libreville et du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie à Yaoundé. La mise en place du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale est en bonne voie avec la signature par les chefs d'État et de gouvernement, le 24 février 2000 à Malabo, en Guinée équatoriale, du Protocole relatif à ce Conseil et du Pacte d'assistance mutuelle.

Au niveau de la sécurité, il est prévu d'organiser d'un exercice militaire conjoint aux opérations de paix entre les forces armées des pays de la sous-région. Pour cet autre facteur d'instabilité qu'est la prolifération des armes légères et de petit calibre, les États membres ont tenu une conférence sous-régionale sur la question à N'Djamena en octobre 1999. Un certain nombre de mesures ont été préconisées. On peut citer, entre autres, le projet armes contre développement, initié par le Canada et certains bailleurs de fonds, ayant pour objectif la mise en place de microprojets en échange d'armes en faveur des détenteurs, couvrant pour le moment les régions frontalières entre le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. À ce sujet, une mission d'évaluation s'est rendue dans les pays concernés en juillet 2000. Le projet en est à la phase de conception et on peut espérer sa concrétisation dans les meilleurs délais. Je voudrais donc lancer un appel aux autres partenaires pour qu'ils se joignent au Canada afin d'étendre de tels projets à l'ensemble de la sous-région.

L'instabilité et l'insécurité qui sévissent en Afrique centrale sont aussi les causes majeures du problème des réfugiés, auquel n'échappe aucun État. Conscients des effets négatifs du phénomène, les États membres se sont penchés sur la question, au cours d'une conférence qui s'est tenue au mois d'août dernier à Bujumbura. Les conclusions pertinentes de cette conférence méritent d'être appuyées.

La situation politique dans les autres sous-régions du continent africain nous préoccupe également. Certes, elle s'est nettement améliorée avec la consolidation des institutions démocratiques, la bonne gouvernance et le respect des droits fondamentaux des populations

africaines. Cependant, quelques crises subsistent et doivent constituer la préoccupation de toute la communauté internationale. Ainsi, au niveau de l'Afrique de l'Ouest, la Sierra Leone ne connaît pas encore la paix, malgré les engagements pris par les parties en conflit. Le Tchad, pour sa part, apporte son soutien total à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et aux Nations Unies dans la recherche de la paix dans ce pays meurtri, comme il place sa confiance en la CEDEAO pour aplanir le différend né entre le Libéria et la Guinée.

S'agissant du conflit opposant l'Éthiopie et l'Érythrée, S. E. le Président Idriss Deby s'en est personnellement préoccupé en sa qualité de Président en exercice de la Communauté des États sahélo-sahariens, en diligentant une mission de bons offices auprès des dirigeants des deux pays frères, en appui à la médiation de l'OUA.

Le Gouvernement tchadien se réjouit donc de voir enfin les deux parties arrivées à un accord de paix. Il les encourage à respecter leurs engagements respectifs, afin de ramener une paix durable dans cette partie du continent africain.

Concernant la crise en Somalie, le Tchad salue le sursaut national des populations somaliennes qui, à travers la récente conférence de réconciliation nationale, tenue à Arta à Djibouti, ont fait preuve de courage et d'imagination dans leur volonté de donner à leur pays des institutions républicaines. La communauté internationale doit les aider et les encourager à parfaire cette initiative en vue de parvenir à une paix totale et juste.

La présence dans cette salle d'une délégation au nom de la République de Somalie, dont le siège était vide depuis près d'une dizaine d'années, est un élément de fierté et de satisfaction pour les amis et les partenaires de ce peuple frère.

C'est un exemple qui doit édifier nos frères des Comores et du Burundi.

C'est le lieu de féliciter le Gouvernement djiboutien pour sa contribution et son dévouement à la cause de la paix dans la sous-région.

Quant à l'embargo contre la grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, le Tchad estime qu'il est temps de le lever totalement, parce qu'il ne se justifie pas et pénalise arbitrairement le peuple frère libyen et, au delà, toute la sous-région.

Le Tchad ne perd pas de vue les situations de crises dans les autres régions du monde.

Au Moyen-Orient, il suit avec intérêt les négociations en cours entre les autorités palestiniennes et israéliennes et estime que le temps de la paix des braves est arrivé. Les parties en conflit doivent saisir cette occasion historique et, comme l'a dit le Président Clinton, le monde doit les aider à prendre le risque de la paix.

En Iraq, le Tchad estime urgent de mettre fin à l'embargo, dont les conséquences sont désastreuses pour la population civile qui subit atrocement les méfaits de cette décision injuste. Évidemment, cette solution doit englober la question pertinente des prisonniers koweïtiens et d'autres nationalités.

La péninsule coréenne montre des signes encourageants de rapprochement entre les deux pays frères. Le Sommet historique intercoréen entre les dirigeants des deux pays, en juin dernier, a jeté les bases de relations confiantes indispensables à tout dialogue.

La communauté internationale doit encourager les deux pays à aller de l'avant en vue d'arriver à la signature d'un accord de paix devant ouvrir la voie à une coexistence pacifique.

Le dialogue intercoréen doit également susciter un intérêt du côté du détroit de Taiwan où la tension demeure malheureusement anormalement forte. En effet, alors que les relations économiques et commerciales entre les deux pays se développent régulièrement, les relations politiques sont presque inexistantes, malgré la création de part et d'autre du détroit des structures semi-officielles servant de canaux de communication entre la République populaire de Chine et la République de Chine à Taiwan.

Les deux parties doivent faire montre de volonté politique et d'imagination dans la recherche des voies et moyens en vue de réduire la tension et ouvrir un véritable dialogue. En tout état de cause, la communauté internationale se doit de réexaminer la question de l'admission de la République de Chine à Taiwan, au sein de l'Organisation, au regard surtout du poids et de l'importance de son rôle économique, au plan international, et de sa participation aux actions de développement et de la réduction de la pauvreté.

Pour sa part, le Gouvernement tchadien soutient cette demande de la République de Chine à Taiwan, à

l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Je ne saurais terminer mon propos sans aborder les autres maux qui minent et sapent tous les efforts de développement des pays comme le nôtre. Ces maux sont l'endettement, les mesures protectionnistes des marchés des pays du Nord, la détérioration des termes de l'échange et les trafics de toutes sortes.

Les pays qui détiennent la clef des solutions à tous ces maux, notamment les pays du Nord, doivent aller au-delà de simples déclarations d'intention et prendre des mesures concrètes pour soulager nos pays du poids de l'endettement, ouvrir leurs marchés et payer à leur juste valeur nos produits d'exportation.

Comme si cela ne suffisait pas, un autre mal, plus insidieux et dévastateur, vient rendre notre tâche encore plus difficile. Les perspectives de solutions étant lointaines, il est à craindre qu'il ne réduise à néant nos espoirs de sortir nos populations de la misère. Je voudrais parler, on s'en doute, de la pandémie du VIH/sida qui décime et endeuille quotidiennement et indistinctement les familles.

Ce mal constitue non seulement un fardeau pour nos maigres ressources financières, mais également pour les ressources humaines, principalement parmi la jeunesse, fer de lance de la nation.

Nous avons la responsabilité collective de mobiliser efficacement les moyens, en vue de venir à bout de ce fléau, qui défie la communauté internationale tout entière à l'heure des révolutions technologique et scientifique.

Face à tous ces défis, le Tchad estime que son développement doit s'abreuer aussi de l'intégration politique et économique de l'Afrique, pôle important et déterminant de ce village planétaire. À cet égard, le Tchad salue l'acte politique majeur qui a été posé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine, le 12 juillet 2000 à Lomé. Il s'agit de l'adoption de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Cet événement historique majeur, fruit d'un engagement collectif des populations africaines, est une réponse responsable de l'Afrique d'aujourd'hui pour relever les nombreux défis du XXI<sup>e</sup> siècle à travers une intégration politique, économique et sociale.



L'Union africaine créera les conditions d'un réel partenariat dans une mondialisation irréversible mais qui ne devrait pas être synonyme d'exclusion et de logique unique de marché. La mondialisation, selon nous, doit être synonyme de partage et d'ouverture. Elle devra être à visage humain ou ne sera pas.

Mais rien de tout cela ne saurait se réaliser sans une plus grande démocratisation de l'ONU, à commencer par l'élargissement du Conseil de sécurité, afin qu'il soit plus efficace et surtout plus légitime.

En d'autres termes, il est dans notre intérêt à nous tous que le Conseil de sécurité soit plus représentatif de la communauté internationale au nom de laquelle il a vocation d'agir. Il y va de la crédibilité de ses décisions qui ont longtemps malheureusement été utilisées contre les plus faibles avec sa politique de deux poids, deux mesures.

**Le Président par intérim** : Je donne à présent la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse, conformément à la décision de l'Assemblée générale 34/401, sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Shakerian** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ce matin, la délégation israélienne a émis des accusations sans fondement à l'encontre de mon pays.

L'Iran est, de tous les pays du Moyen-Orient, celui qui a adhéré au plus grand nombre des grands instruments internationaux en vigueur dans le domaine du désarmement. Mon gouvernement est partie aux principaux piliers des instruments internationaux relatifs au désarmement, notamment le Protocole de Genève de 1925, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes bactériologiques, la Convention sur les armes chimiques, et il est signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En dépit des nombreux appels lancés par la communauté internationale, Israël refuse d'adhérer aux accords susmentionnés et continue son programme clandestin de mise au point et de production de plusieurs types d'armes de destruction massive. Israël est aujourd'hui le seul pays du Moyen-Orient qui ne soit pas partie au TNP et, parallèlement, son programme nucléaire et ses installations dangereuses continuent de menacer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

**Mme Barghouti** (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous avons entendu, lors de la séance de ce matin, la déclaration du Ministre des affaires étrangères en exercice d'Israël. Inutile de dire que sa déclaration, était, à tous égards, truffée d'erreurs historiques et politiques, notamment en ce qui concerne Al Qods, le statut des réfugiés palestiniens et le processus de paix au Moyen-Orient. Toutefois, ma délégation aura la responsabilité de répondre et de clarifier les faits dans la déclaration que va prononcer la Palestine demain en séance du matin.

*La séance est levée à 19 h 5.*